Nations Unies S/PV.8080



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8080e séance
Lundi 30 octobre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Le Drian/M. Delattre	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Ali
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Le baron Ahmad
	Sénégal	M. Seck
	Suède	Mme Wallström
	Ukraine	M. Kyslytsya
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2017/869)

17-35059 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2017/869)

Le Président : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres éminents représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur participation à la présente séance témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes participer à la présente séance : S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine; et M. Ángel Losada Fernández, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel.

S. E. M. Faki Mahamat se joindra à nous via visioconférence depuis Pretoria.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/869, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire général : Je remercie le Gouvernement français d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat, qui fait suite à la visite du Conseil de sécurité au Sahel. Je remercie aussi les Ministres des pays membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour leur présence aujourd'hui.

Je voudrais également rendre hommage aux trois Casques bleus tchadiens de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) décédés ce jeudi ainsi qu'à leurs collègues blessés. Je veux saluer leur courage et leur dévouement à ramener la paix et la sécurité au Mali. Leur sens du sacrifice nous oblige à trouver urgemment des solutions permettant de lutter contre le terrorisme au Mali, tout en assurant la sécurité et la sûreté des contingents de la MINUSMA.

La situation dans le Sahel nous interpelle tous. La pauvreté, le sous-développement et les changements climatiques ont contribué aux crises humanitaires et sécuritaires. La faiblesse des institutions, l'exclusion et la marginalisation de certains groupes sont exploitées par les extrémistes et les terroristes. Les frontières poreuses facilitent la traite des êtres humains, les trafics de drogue et d'armes et d'autres activités criminelles. Les récentes attaques mortelles contre les gendarmes nigériens et les soldats américains, et les attaques incessantes contre les Forces maliennes de défense et de sécurité, les Casques bleus de la MINUSMA et les soldats de la force Barkhane illustrent l'ampleur de la menace sécuritaire.

La crise humanitaire s'aggrave. Près de cinq millions de personnes sont déplacées et vingt-quatre millions ont besoin de l'aide humanitaire. Les taux de natalité sont parmi les plus élevés au monde, mais des millions d'enfants sahéliens n'ont pas accès aux soins de santé et ne vont pas à l'école.

Face à l'urgence de la situation, il faut réfléchir à des actions innovantes en soutien aux efforts du G5 Sahel dans le domaine de la sécurité, mais aussi dans les domaines du développement et de la gouvernance. Le temps joue contre nous. Nous devons de toute urgence aligner nos efforts afin de juguler les causes profondes de l'instabilité dans la région. La création de la Force conjointe démontre la volonté des pays du G5 Sahel de coopérer étroitement afin de faire face, ensemble, à la menace.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité de les soutenir et d'inverser ensemble le cours des événements. Nous le devons aux populations du Sahel. Nous le devons aux États du G5 Sahel qui ont pris cette initiative courageuse. J'ai soutenu dès leur appel une force dotée d'un mandat à la hauteur des menaces auxquelles elle sera confrontée et d'un financement pérenne. Nous le devons aussi à tous ceux qui ont payé de leur vie leur engagement contre la menace terroriste et en faveur de la paix au Sahel.

Au vu de l'évolution rapide de la situation et des risques de contagion généralisée, ne pas agir pourrait

avoir de graves conséquences pour la région et au-delà. J'invite donc le Conseil à faire preuve d'ambition dans le choix qu'il doit faire. Un soutien politique fort au G5 Sahel et un soutien matériel et opérationnel à la mesure des défis sont indispensables.

Le Conseil de sécurité est saisi de quatre options contenues dans mon rapport (S/2017/869). Les Nations Unies pourraient mobiliser rapidement un soutien essentiel, en complément de l'action des partenaires bilatéraux. Un tel soutien viendrait non seulement renforcer utilement la Force conjointe du G5 Sahel, mais contribuerait également à atténuer les menaces qui pèsent directement sur la MINUSMA. Tout comme la MINUSMA, la Force conjointe opérera en soutien au processus de paix malien. Les deux forces sont profondément complémentaires et peuvent se renforcer mutuellement. Mais seule la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix pourrait rétablir l'autorité de l'État et la stabilité. Je renouvelle mon appel aux parties signataires pour qu'elles accélèrent la mise en œuvre de l'accord et de ses réformes institutionnelles clefs.

Pendant ma dernière rencontre informelle avec le Conseil, j'ai eu l'occasion de faire part aux membres du Conseil mes opinions et mes préférences. Naturellement, quelle que soit la décision du Conseil, le Secrétariat fera de son mieux pour appuyer le G5 Sahel dans le cadre défini par le Conseil de sécurité. Ce soutien à la Force conjointe s'inscrirait aussi dans le cadre du partenariat stratégique en vue de renforcer les réponses africaines aux crises qui touchent le continent. Qui dit partenariat stratégique dit engagement mutuel, accompagné de garanties, de critères et d'indicateurs de succès convenus entre les pays du G5 Sahel et les partenaires internationaux.

Les pays du G5 Sahel ont défini un cap et réalisé des progrès remarquables dans ce sens au cours des derniers mois, qu'il s'agisse de l'élaboration d'un concept d'opérations, de la mise en conformité de certains instruments et cadres normatifs internes ou de la mise à disposition de moyens nationaux, ainsi que de la mobilisation des partenaires régionaux et internationaux. Tous ces efforts démontrent une volonté politique de définir une stratégie et de prendre les mesures nécessaires en vue de la mettre en œuvre. Certains aspects mériteraient néanmoins d'être davantage précisés et consolidés.

C'est dans cette optique que j'ai présenté des recommandations pour renforcer la direction politique de la Force conjointe et son insertion dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité. J'ai aussi suggéré d'introduire des mécanismes de suivi et d'accompagnement transparents et crédibles susceptibles de renforcer la légitimité et le cadre politique de la Force conjointe, ainsi que l'adhésion de la région et de ses partenaires. Il est notamment indispensable d'établir des mécanismes de contrôle pour assurer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dans le cadre des opérations militaires. L'Union africaine et les Nations Unies peuvent appuyer le G5 Sahel dans la mise en place de systèmes adéquats, avec le concours des partenaires, notamment de l'Union européenne. Dans ce domaine, il est urgent de définir les modalités des poursuites transfrontalières; des arrestations, détentions et actions judiciaires; de réduction des risques; et d'une protection des civils plus étendue. J'encourage les membres du G5 Sahel à travailler à la finalisation du concept d'opérations, clarifiant les objectifs et le calendrier de montée en puissance de la Force conjointe.

La coopération en matière de sécurité dans le Sahel est essentielle. Mais seule une réponse multidimensionnelle pourra mettre un terme à l'instabilité. J'ai chargé la Vice-Secrétaire générale de coordonner et de redynamiser la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Nous devons, ensemble, renforcer notre action en faveur de la gouvernance, du développement et de la résilience. À cette fin, nous présenterons en décembre, au cours de la Conférence de Bruxelles, une stratégie d'investissements pour la région, et j'espère pouvoir compter sur le soutien de tous nos partenaires. J'aimerais aussi appeler à une cohérence renforcée entre les différentes initiatives nationales, régionales et internationales. Seule la présence effective et le renforcement de l'état de droit peuvent assurer la pérennité de ces initiatives. Dans un contexte aussi difficile et complexe, cela implique aussi de soutenir l'action des personnels humanitaires et des agences œuvrant au développement durable.

Depuis ma prise de fonctions, la prévention est une priorité absolue. Dans le Sahel, cela signifie empêcher la région de sombrer dans le chaos, ce qui pourrait avoir des conséquences dangereuses pour le continent et le monde entier. J'appelle donc à un partenariat gagnant-gagnant : un cadre de responsabilité partagée qui formaliserait nos obligations mutuelles, en vue de remédier aux causes profondes de la crise.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine du Mali.

M. Diop (Mali) : En ma qualité de Président du Conseil des Ministres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), il m'est particulièrement agréable de vous adresser, Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, ici présents, nos vifs remerciements pour l'aimable invitation et de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider cette séance importante du Conseil de sécurité, consacrée à la situation au Sahel.

D'emblée, je remercie la France, pour avoir fait du Sahel la priorité de sa présidence du Conseil de sécurité, et je salue la délégation française, sous le leadership de l'Ambassadeur François Delattre, pour la conduite exemplaire des travaux du Conseil durant ce mois d'octobre. Je saisis cette occasion pour saluer le travail remarquable accompli par l'Ambassadeur Tekeda Alemu, de l'Éthiopie, et sa délégation à la tête du Conseil le mois dernier. Nous attendons avec grand intérêt la présidence italienne du Conseil qui débutera dans les tout prochains jours.

À mon départ de Bamako, le Président Ibrahim Boubacar Keita, ami du Secrétaire général, m'a chargé de lui transmettre, au nom de ses pairs du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, sa gratitude infinie pour son engagement personnel, mais aussi celui des Nations Unies, en faveur de la stabilité et du développement des pays du Sahel. Sa présence ce matin à nos côtés et la pertinence du rapport (S/2017/869) qu'il vient de présenter sur l'opérationnalisation et les activités de la Force conjointe du G5 Sahel traduisent cet engagement constant. Les pays membres du G5 Sahel saluent l'analyse et les recommandations contenues dans le rapport sous examen.

Assurément, la présente séance arrive à point nommé, tant l'actualité brûlante au Sahel reste dominée, hélas, par des attaques terroristes et autres formes de crime organisé, qui endeuillent régulièrement nos populations et les forces nationales et étrangères, tout comme elles sapent tous nos efforts de développement. Je voudrais ici remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour la visite qu'ils viennent d'effectuer dans trois des cinq pays du Sahel, afin d'évaluer avec nous la situation sur le terrain, ainsi que les voies et moyens de soutenir les décisions que nos chefs d'État ont prises pour conjurer les menaces multiples dans notre espace commun.

Cette visite, ainsi que celle qui a eu lieu précédemment au Niger et au Tchad, du 1er au 7 mars, a répondu à nos attentes. Car, au cours des rencontres qu'elle a eues avec les chefs d'État, les gouvernements, les autorités militaires et la société civile de nos pays respectifs, la délégation du Conseil de sécurité a eu l'occasion de mieux apprécier l'urgence de soutenir la Force conjointe du G5 Sahel, afin d'abréger les souffrances de nos populations, mais aussi de contribuer à la stabilité et au développement du Sahel. En effet, la menace sécuritaire qui pèse sur nos États est un défi commun que nous avons en partage avec le reste du monde, du fait de ses causes, de ses manifestations et de ses incidences directes sur la paix et la sécurité internationales. Elle appelle donc une réponse collective de la communauté internationale, et nous sommes heureux de constater que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général partagent cette responsabilité collective.

Pour notre part, la création de la Force conjointe du G5 Sahel constitue une réponse collective de nos pays, pour faire face à ces menaces communes que sont le terrorisme, l'extrémisme violent, les trafics en tous genres, y compris le trafic de migrants. Je rappelle que cette force est entérinée par l'Union africaine et qu'elle est totalement conforme et alignée sur l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et qu'elle bénéficie aussi du soutien du Conseil de sécurité, notamment à travers sa résolution 2359 (2017).

Je voudrais ici souligner que les actions de la Force conjointe du G5 Sahel ont vocation à être complémentaires de celles des autres forces déjà présentes dans la région, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'opération française Barkhane. Et la montée en puissance de la force conjointe du G5 Sahel permettra de créer les conditions favorables pour la MINUSMA pour mettre en œuvre son mandat. S'y ajoute le fait que le concept d'opérations stratégiques de la Force conjointe prévoit des mécanismes de coordination et d'articulation entre la Mission de paix des Nations Unies et cette opération africaine.

Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes déterminés à rendre opérationnelle cette force. Déjà, des progrès considérables ont été réalisés par les États du G5 Sahel dans le processus de déploiement de la Force conjointe, avec l'accompagnement – je le salue – de l'Union africaine et le soutien de nos partenaires, et ce, malgré les défis de plusieurs ordres qu'il reste à relever.

C'est ainsi qu'à l'actif de la Force se trouve l'inauguration, le 9 septembre dernier, par S. E. le Président Ibrahim Boubacar Keita, Président en exercice du G5 Sahel, du quartier général de la Force conjointe, basé à Sevaré, au Mali. La visite que la délégation du Conseil de sécurité a effectuée le 22 octobre dernier lui a permis également de constater de visu que ce poste de commandement est déjà opérationnel. Le poste de commandement du fuseau Centre de la Force est également prêt à Niamey, au Niger. Et les dispositions sont en cours pour l'établissement des postes de commandement du secteur Est à Wour, au Tchad, et du secteur Ouest à N'beiket, en Mauritanie. De même, il convient de souligner la mobilisation des troupes nécessaires aux bataillons et leur équipement sur fonds propres au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Les premières opérations transfrontalières conjointes dans le secteur Centre seront bientôt lancées.

Cependant, pour atteindre sa pleine capacité opérationnelle d'ici à mars 2018, la Force conjointe aura besoin d'un soutien bilatéral et multilatéral conséquent, en vue de la mobilisation de ressources pérennes et prévisibles. C'est tout le sens de notre demande en faveur d'un soutien multilatéral, y compris à travers les Nations Unies. Car cette option reste la seule à même de garantir la prévisibilité et la pérennité des ressources, ainsi que le soutien opérationnel à la Force conjointe sur le terrain.

Je rappelle ici que le budget de 423 millions d'euros a été établi sur la base d'une évaluation réaliste et objective des besoins de la Force. C'est le lieu d'appeler tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à participer à la Conférence internationale sur la sécurité et le développement au Sahel, prévue à Bruxelles le 14 décembre prochain, et qui sera organisée conjointement avec l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne. Je remercie les institutions européennes d'avoir bien voulu accueillir cette importante rencontre. Je voudrais ici saluer les contributions déjà promises par l'Union européenne, la France, l'Allemagne et le Danemark, et j'encourage les autres à faire de même.

En plus de du financement, la Force conjointe aura également besoin d'appui dans les domaines de la réalisation d'infrastructures, de moyens d'information et de communication, de matériel de lutte contre les engins explosifs, de formation, de capacités médicales et d'évacuation sanitaire, ainsi que de moyens de transport aérien et terrestre.

Les pays du G5 Sahel saluent les options proposées par le Secrétaire général dans le cadre du soutien de l'ONU à la Force conjointe, car nous estimons que ces options offrent une bonne base pour la prise en charge des besoins pressants actuels de la Force, en particulier l'option numéro 1. Je salue ici l'engagement du Secrétaire général à contribuer à la mobilisation des ressources et de l'appui nécessaires à la Force conjointe, et j'appelle le Conseil de sécurité à faire de même, dans les meilleurs délais, notamment le volet appui au niveau multilatéral. Nous sommes favorables à la mise en place d'un mécanisme de gestion transparente des moyens et des ressources mobilisés pour la Force. De même, nous restons ouverts à toute proposition visant le renforcement de l'architecture institutionnelle et la consolidation des capacités de planification et de coordination de la Force conjointe du G5 Sahel, y compris l'affectation auprès du secrétariat permanent du G5 Sahel d'experts des Nations Unies et d'autres institutions partenaires.

Je salue également le soutien du Secrétaire général en faveur de la mise en place d'un groupe de soutien du G5 Sahel pour encourager la coordination de l'appui international, conformément au concept d'opérations stratégiques de la Force. Les États membres du G5 Sahel s'associent pleinement au Secrétaire général pour appeler le Conseil de sécurité à adopter

> « un mandat robuste, à la hauteur des graves défis à relever par la Force conjointe » (*S/2017/869, par. 83*)

en vue de renforcer la capacité de cette dernière à remplir pleinement ses objectifs. Aussi voudrais-je donner l'assurance que les opérations de la Force conjointe sont conduites dans le strict respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il s'agit là d'une question essentielle pour nos chefs d'État, pour nos populations et pour nous-mêmes, car le succès de la Force requiert l'adhésion pleine de nos populations. C'est pourquoi il est prévu un dispositif civil au sein de la Force conjointe dédié au respect des droits humains. La mission du Conseil de sécurité sur place a pu le constater lors des présentations au niveau du poste de commandement, et nous restons ouverts à tout appui dans ce domaine des droits de l'homme.

Je souhaite à présent souligner avec force que le G5 Sahel n'est pas seulement le tout sécuritaire. En effet, parallèlement au volet sécuritaire que je viens d'évoquer, le G5 Sahel accorde une priorité de rang élevé aux questions de développement, aux questions de bonne gouvernance, mais aussi aux questions de

résilience de nos populations. Le déploiement de la Force conjointe vise tout simplement à créer les conditions du développement, de la sécurité et de la paix dans notre région, car nous savons qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans développement, et inversement. C'est pourquoi nous sommes en accord total avec le Secrétaire général pour dire que la réponse sécuritaire portée par la Force conjointe devra impérativement être complétée par une action sur le terrain du développement. C'est tout le sens du Plan d'investissement prioritaire du G5 Sahel. C'est aussi le sens de l'Alliance pour le Sahel, qui vise les actions de développement économique, social, culturel, mais aussi de déradicalisation.

À titre national, et comme cela a été rappelé aussi par le Secrétaire général, je tiens à renouveler l'engagement du Gouvernement malien, sous l'autorité du Président Ibrahim Boubacar Keita, à diligenter la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Je salue, à cet égard, l'adoption de la résolution 2374 (2017) établissant un régime de sanctions au Mali.

Pour terminer, je voudrais souligner encore une fois que la détérioration de la situation sécuritaire dans le Sahel est extrêmement préoccupante. Nos populations sont fortement éprouvées dans leur vie quotidienne par l'insécurité grandissante, et les fondements mêmes de nos États sont menacés. C'est la survie même de nos États qui est en jeu. C'est la stabilité de la région qui est en cause. C'est la paix et la sécurité internationales qui sont également en jeu. Il faut une action résolue de la communauté internationale pour contenir cette menace régionale et internationale. Nos cinq chefs d'État ont joué leur partition en créant et en mettant à disposition les moyens nécessaires pour la Force conjointe comme une réponse régionale à ces menaces transnationales.

C'est une grande occasion que nous ne devons pas manquer. Nous attendons que le Conseil de sécurité s'acquitte également de sa responsabilité principale, en accédant aux recommandations pertinentes du Secrétaire général dans son rapport à l'examen du Conseil. Je remercie le Conseil de l'attention diligente qu'il accordera à cette demande pressante de nos dirigeants et de nos populations.

Le Président : Je donne la parole à M. Mahamat.

M. Mahamat : Je voudrais, à l'entame de mon propos, me féliciter de la tenue de la présente rencontre ministérielle du Conseil de sécurité sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Je remercie la présidence française du Conseil d'en avoir pris l'initiative. Je suis reconnaissant aux autres membres du Conseil pour l'engagement qui est le leur, non seulement sur la question à l'examen, mais sur d'autres sujets d'importance pour la paix et la sécurité en Afrique.

Dès ma prise de fonctions à la tête de la Commission de l'Union africaine, j'ai entrepris, avec mes collègues, M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et Mme Cessouma Minata Samate, Commissaire aux affaires politiques de l'Union africaine, une visite dans les pays du G5. Il s'agissait non seulement de marquer la solidarité de l'Union africaine avec la région dans le combat qu'elle mène contre les fléaux connexes du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, mais aussi de contribuer à une plus grande prise de conscience internationale des défis posés.

Notre rencontre d'aujourd'hui intervient donc à point nommé. Elle atteste l'attention croissante que la communauté internationale porte à la situation qui prévaut dans la zone sahélo-saharienne. Malgré les moyens limités qui sont les leurs et la multiplicité des défis auxquels ils sont confrontés, les pays du G5 Sahel ont amplement démontré leur volonté de mener ce combat. Je rends ici hommage aux chefs d'État du G5 Sahel pour leur détermination et persévérance. La communauté internationale a l'impérieux devoir de leur venir en aide au nom de la solidarité qui lie ses membres. Ce faisant, elle agira aussi dans son intérêt bien compris.

Ne nous y trompons pas – ce qui est en jeu n'est pas seulement la sécurité des pays du Sahel, mais aussi celle de membres de nombreuses autres régions de notre globe, tant il est vrai que les fléaux dont il s'agit ne connaissent pas de frontières. Ils doivent être combattus avec vigueur et avec l'urgence qu'appelle la situation. C'est dire à quel point l'apport de l'ensemble de la communauté internationale est essentiel. L'ONU – notre maison commune – est assurément le cadre privilégié pour la prise en charge solidaire de cette question. En effet, ce cadre confère la légitimité requise à une action régionale dont nous reconnaissons tous le caractère statutaire.

Il est un gage d'efficacité et d'efficience, en ce qu'il permet de combiner judicieusement les efforts des pays du G5 Sahel et ceux de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dont le personnel paie tous les jours un lourd tribut pour servir la cause de la paix au Mali. Il est le

complément idéal des aides bilatérales ou multilatérales, permettant ainsi d'assurer la cohérence sans laquelle il n'est d'assistance internationale effective. Je rends hommage aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris l'Union européenne, qui ont déjà fourni une assistance aux pays du G5 Sahel.

L'Union africaine s'est réjouie de l'adoption le 21 juin 2017 de la résolution 2359 (2017), par laquelle le Conseil a favorablement accueilli le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel. Nous saluons aussi le geste fort qu'a constitué la récente visite du Conseil de sécurité dans les pays du G5 Sahel et l'esprit d'engagement et de solidarité qui l'a sous-tendue. L'espoir soulevé ne saurait être déçu. Je m'adresse aux membres du Conseil, convaincu qu'ils auront à cœur de montrer qu'ils ont saisi le message venu du terrain. Je m'adresse à eux dans la certitude que le Conseil apportera une nouvelle preuve de sa détermination à assumer les responsabilités qui sont les siennes en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je m'adresse à eux dans l'espoir que le Conseil donnera un contenu concret à la notion de prévention, car il s'agit en vérité de contenir une menace qui pourrait prendre des proportions bien plus grandes si elle n'est pas traitée ici et maintenant.

À travers son Conseil de paix et de sécurité, l'Union africaine a, en avril dernier, entériné le concept d'opérations stratégiques de la Force conjointe du G5 Sahel et autorisé son déploiement pour une période initiale et renouvelable de 12 mois. Dans le même temps, nous avons clairement exprimé l'attente qui est la nôtre s'agissant de la contribution de l'ONU, à savoir la mise en place d'un module de soutien financier par les contributions statutaires au budget de l'opération. Je renouvelle solennellement cette requête, car face au danger terroriste et au risque qu'il fait peser sur la stabilité de l'ensemble de la région, nous ne saurons nous satisfaire de demi-mesures. Je note avec satisfaction que cette option a été reprise dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/869) dont le Conseil est saisi.

L'Union africaine s'associe pleinement à son exhortation au Conseil pour qu'il se montre ambitieux, ayant à l'esprit que seul un soutien prévisible et pérenne permettra à la Force conjointe de contribuer durablement à la stabilisation de la région. Nous notons aussi avec satisfaction les mesures envisagées par l'ONU pour soutenir le secrétariat du G5 Sahel. Pour sa part, l'Union africaine continuera à travailler étroitement avec le G5 Sahel. Nous comptons renforcer l'appui technique déjà fourni à travers une série de mesures, y compris le partage de notre expérience dans la lutte anti-insurrectionnelle en Somalie, la réactivation du Processus de Nouakchott, qui regroupe l'ensemble des pays de la région, une participation active aux groupes de soutien prévus par le concept stratégique des opérations de la Force conjointe du G5 Sahel, et un plaidoyer soutenu en vue de la mobilisation des ressources requises.

L'action de la Force conjointe du G5 Sahel doit s'accompagner d'une accélération du processus de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Des avancées importantes ont été accomplies, et les parties maliennes doivent en être créditées, mais beaucoup reste encore à faire. Le parachèvement de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation permettra d'isoler davantage les groupes terroristes et criminels. Les parties maliennes se doivent de redoubler d'efforts. L'Union africaine, y compris à travers son Haut-Représentant pour le Mali et le Sahel, M. Pierre Buyoya, continuera de les accompagner dans cette tâche.

En finir durablement avec les groupes terroristes et criminels dans la région sahélo-saharienne suppose aussi une action soutenue en matière de développement et de gouvernance. Nous nous félicitons des efforts que déploient les pays du G5 Sahel à cet égard, et nous les encourageons à persévérer dans l'œuvre engagée. Nous nous réjouissons de la décision du Secrétaire général de revitaliser la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed. Nous sommes convaincus que grâce à son engagement, aucun effort ne sera ménagé pour que cette stratégie réponde à l'attente des États de la région. L'Union africaine prendra les mesures requises pour donner un nouvel élan à sa stratégie pour le Sahel et renforcer la mise en œuvre dans la région des différents outils adoptés par elle en matière de gouvernance, de démocratie et de respect des droits de l'homme.

Je ne saurais conclure mon intervention sans rendre à nouveau un hommage appuyé au Secrétaire général António Guterres. Son rapport et les recommandations qu'il contient, ou son appui au G5 Sahel, sont une preuve supplémentaire de la vision qui l'anime et de sa détermination à ne ménager aucun effort pour adapter l'ONU aux défis sécuritaires auxquels nous sommes confrontés. Nous nous reconnaissons dans cette vision et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour l'aider dans l'accomplissement de son écrasante responsabilité.

Le Président : Je remercie M. Mahamat de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Losada Fernández.

M. Losada Fernández : Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de vous remercier de l'occasion donnée à l'Union européenne de participer aux discussions sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) au sein du Conseil de sécurité. C'est en effet, et sans aucun doute, l'instance la plus appropriée pour apporter notre soutien à long terme à nos frères du G5 Sahel.

Cette réunion est doublement importante. D'une part, elle permet de maintenir le Sahel en haut de l'agenda international, et, d'autre part, elle constitue une étape importante dans la montée en puissance de cette force africaine, qu'il est, comme ceci est bien souligné dans le rapport (S/2017/869) et les paroles du Secrétaire général, urgent de soutenir. La sécurité au Sahel est la sécurité de tous. Elle a aussi un corollaire : il n'y aura pas de stabilité durable au Sahel sans une mise en œuvre totale, effective et inclusive des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Je vais soulever trois points fondamentaux.

En premier lieu, il faut rendre hommage aux chefs d'État du G5 Sahel, à l'ONU et aux acteurs de la sécurité sur le terrain, dont le remarquable travail se fait dans des circonstances souvent très difficiles. Les très récentes attaques dans le nord et le centre du Mali, ainsi qu'à la frontière nigérienne, le démontrent très clairement. Aussi, je tiens à rendre hommage à tous ceux, Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, militaires de l'opération Barkhane, soldats européens, américains et des pays du G5 Sahel, dont encore très récemment nos amis tchadiens, qui ont fait le sacrifice suprême pour la sécurité au Sahel, au Mali et dans les pays voisins.

Je voudrais également souligner le remarquable travail qui a été réalisé par les états-majors militaires des pays du G5 Sahel depuis le sommet des chefs d'État du G5 Sahel en février 2017 à Bamako. En quelques mois à peine, un concept d'opération a pu être validé par l'Union africaine, puis intégré dans la résolution 2359 (2017), pour aboutir à une capacité opérationnelle et à la première, selon mes informations, opération conjointe qui a été engagée ces derniers jours sur le fuseau Centre. Il reste naturellement encore des défis, en matière d'équipement, mais aussi sur le plan financier, pour que cette force soit pleinement opérationnelle. Je comprends qu'un travail sur la composante civile et judiciaire, sur le respect des droits de l'homme, sur le genre et sur le lien entre la Force et la population locale, notamment en lui expliquant le mandat, est également en cours. Nous l'encourageons vivement.

Deuxième point, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son excellent rapport (S/2017/869) sur la Force conjointe du G5 Sahel et son engagement personnel admirable. Nous partageons pleinement l'analyse de la situation dans la région et les défis que nous devons tous ensemble relever. Nous nous réjouissons également des options proposées qui devront être mises en œuvre progressivement. Éradiquer la menace terroriste, régler la crise libyenne, prévenir et contenir la violence autour du bassin du lac Tchad et dans le nord du Mali, faire face aux dépenses croissantes des États du G5 Sahel en matière de sécurité, assurer un meilleur contrôle des frontières pour éviter l'exploitation d'êtres humains et les trafics de drogue et d'armes qui financent le terrorisme, et enfin contribuer au développement socio-économique d'une région forte d'une jeunesse légitimement en quête d'un avenir et d'espaces meilleurs, sont tous autant de défis qui se présentent à nous maintenant et dans les années à venir.

Et cette situation, cette analyse, les chefs d'État du G5 Sahel en ont pris la mesure très tôt. Très tôt, ils se sont engagés dans des éléments de réponse, telle la création de cette force dont les objectifs, rappelons-le, vont de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé à l'accompagnement des questions de développement, en passant par le rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones les plus fragiles et isolées, et la facilitation des opérations humanitaires. Très tôt, ils ont fait part de leurs préoccupations, et, immédiatement, la Haute Représentante de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune et Vice-Présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, leur a répondu pour les accompagner dans leurs efforts, lors de l'annonce de la Force conjointe à N'Djamena en novembre 2015.

Troisième point, l'Union européenne et ses États membres, premiers bailleurs en Afrique, sont d'ores et déjà engagés dans le soutien de la Force conjointe du G5 Sahel. Ils continueront à l'être. Ils le sont dans un grand nombre de projets qui peuvent contribuer au soutien et faciliter le déploiement de cette force, y compris pour faciliter les contacts avec les populations locales. Cette approche globale, déjà traduite dans la stratégie de l'Union européenne pour le Sahel de 2011 et qui souligne le nexus sécurité et développement, est primordiale pour garantir la stabilité dans la région.

Lors du sommet entre l'Union européenne et le G5 Sahel du 5 juin 2017, Federica Mogherini a annoncé ce soutien de l'Union européenne à la Force conjointe du G5 Sahel, à travers un premier montant de 50 millions d'euros prélevé sur la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, et en mobilisant également l'appui des missions de l'Union européenne, déployées au titre de la sa Politique de sécurité et de défense commune, présentes dans la région.

Avec l'appui de la Mission de formation militaire de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali), les premières requêtes de l'état-major du G5 Sahel sont en cours de traitement. La question du respect des droits de l'homme, y inclus la protection des enfants associés à des groupes armés, et la question de genre, sont pour nous des éléments clefs dans la poursuite de notre engagement au profit de cette force. Les formations des forces armées maliennes dispensées par EUTM Mali sont réalisées, je le rappelle, dans le cadre des normes internationales en matière de droits de l'homme.

À Bruxelles, et dans la suite des réunions de Paris et de Berlin de ces derniers mois, nous travaillons également sur la question de la mobilisation et de la coordination des efforts de la communauté internationale au profit de la Force. À cette fin, et dans la suite des annonces faites en marge de l'Assemblée générale en septembre dernier, à laquelle Federica Mogherini a participé, nous allons organiser le 14 décembre prochain à Bruxelles, avec la présidence malienne du G5 Sahel, une conférence des chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité et le développement au Sahel, qui réunira une grande partie de la communauté internationale. Ce sera sans aucun doute l'occasion de mobiliser ces contributions permettant la montée en puissance de la Force conjointe et sa pleine opérationnalisation, y compris dans sa composante civile, en réponse à l'engagement pris par les pays du G5 Sahel et à la résolution 2359 (2017). L'Union européenne a mis en place un dispositif pour soutenir directement les demandes de la Force conjointe. Ce dispositif est opérationnel et ouvert à des contributions de la communauté internationale. Enfin, cette conférence sera également une occasion d'aborder la question du développement et de prendre en compte le travail réalisé depuis quelques mois dans le cadre de ce qui s'appelle maintenant l'Alliance avec le Sahel, au lieu d'Alliance pour le Sahel.

Je me réjouis donc de cette réunion d'aujourd'hui à New York, et je fais confiance à l'esprit de solidarité qui, je n'en doute pas, fera en sorte que nous allions tous ensemble dans la même voie pour relever les défis qui se présentent à nous. En ce sens, la conférence de Bruxelles se doit d'être un succès.

Enfin, qu'il me soit permis de finir en citant la phrase de Mme Federica Mogherini, qui résume notre volonté et forme d'agir aussi bien dans l'aspect sécuritaire que dans l'aspect développement : « Nous ne travaillons pas pour l'Afrique, non; nous travaillons avec l'Afrique ».

Le Président : Je remercie M. Losada Fernández de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier le Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères de la République du Mali, le Président de la Commission de l'Union africaine et le représentant de la Commission européenne pour leurs présentations respectives. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général pour la présentation de son rapport (S/2017/869) sur la montée en puissance de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Avec les conclusions de la visite que le Conseil a effectuée au Sahel il y a 10 jours, ce rapport nous offre une base de discussion très solide, s'agissant du soutien à apporter à cette initiative exemplaire.

Le constat est limpide : les groupes terroristes au Sahel représentent aujourd'hui une menace globale, à la fois pour la stabilité de la région mais aussi pour la sécurité internationale. Les terroristes se jouent de nos faiblesses et de nos divisions. Ils sont alimentés par les trafics de drogue et les trafics d'êtres humains et ils ont démontré à plusieurs reprises leur capacité à frapper le Mali, le Niger et le Burkina Faso, et à vouloir atteindre les pays voisins. Cette menace n'épargne pas non plus nos ressortissants et nos forces engagées aux côtés de nos partenaires sahéliens. Cette situation a des incidences directes sur la sécurité de nombreux autres pays, en Afrique, en Europe et dans le reste du monde, et elle appelle une réaction claire, forte et coordonnée des Nations Unies, mais également de chacun d'entre nous.

La Force conjointe du G5 Sahel, c'est la bonne réponse à ce défi. Contre une menace qui se joue des frontières, la réplique doit être organisée entre États frontaliers. C'est ce qui fait de la Force conjointe une initiative exemplaire. Elle exige notre appui pour monter suffisamment en puissance afin de répondre à la menace terroriste régionale. En conjuguant leurs forces

dans le but explicite de sécuriser leurs frontières et en se dormant les moyens de réussir, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad s'inscrivent en complément des efforts de la communauté internationale dans la région. Je pense à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), aux missions européennes de formation militaire au Mali (EUTM Mali) et de renforcement des capacités des forces de sécurité maliennes (EUCAP Mali), qui ont permis la reconstruction des forces armées et des forces de sécurité maliennes. Je pense bien sûr aux 4 000 soldats de la force française Barkhane.

La Force conjointe du G5 Sahel doit permettre à la MINUSMA et à Barkhane de se concentrer sur le cœur de leurs missions respectives, à la demande du Gouvernement malien, afin de gagner encore en efficacité. C'est pourquoi la Force conjointe du G5 Sahel doit pouvoir progressivement être dans la capacité de lutter contre le terrorisme et les trafics.

La récente visite du Conseil de sécurité au Sahel a permis de constater la réalité de cette force qui est, cela a été rappelé aujourd'hui, opérationnelle sur son fuseau Centre où elle commence sa première opération. Cette visite a également permis de mesurer sa nécessité et tout son potentiel, s'agissant de forces armées qui accroissent rapidement leur interopérabilité. Cette visite a enfin permis de vérifier le sérieux et la détermination des États du G5 Sahel dans la mise en œuvre de cette initiative, et je tiens à saluer ici les représentants de chacun de ces cinq États. Leur engagement est la clef de la réussite. Et je veux redire une fois encore qu'ils ont le plein soutien de la France.

Cette initiative est encore jeune. Il reste de nombreux défis à relever avant qu'elle ne soit pleinement active sur ces trois fuseaux. Elle devra aussi répondre aux exigences en matière de respect des droits de l'homme, sans lesquelles la lutte contre le terrorisme ne saurait être efficace. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, huit mois après l'annonce initiale, la Force conjointe existe bel et bien. Elle débute ses opérations sur le fuseau Centre; c'est 1à qu'elle doit d'abord jouer pleinement son rôle.

La question n'est plus aujourd'hui de savoir s'il faut que la communauté internationale soutienne la réponse apportée par les États du G5 Sahel. Je crois pouvoir dire que nous en sommes aujourd'hui tous convaincus. Désormais, nous devons nous demander comment elle peut l'aider, sans ôter aux États du G5 Sahel leur responsabilité première dans la sécurisation de leurs frontières. Les soutiens bilatéraux, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, demeurent cruciaux pour aider la Force conjointe à atteindre sa pleine capacité. Et à cet égard, la France prend toute sa part dans cet effort, qui doit être collectif. Elle prend toute sa part via l'appui matériel et technique qu'ont apporté la force Barkhane et son dispositif de coopération, de sécurité et de défense. L'Union européenne s'est, elle aussi, mobilisée en décidant immédiatement d'apporter une aide conséquente de 50 millions d'euros destinée à appuyer le lancement de la force.

J'appelle nos partenaires à jouer pleinement leur rôle dans cet effort nécessaire, particulièrement en vue de la conférence de planification qui se tiendra à Bruxelles le 14 décembre. À cette occasion, des annonces aussi importantes et concrètes que possible sont attendues. Mais nous devons aussi élaborer une aide multilatérale. Elle offrirait un appui opérationnel et logistique pérenne à la Force conjointe. Cela constituerait un signal important du soutien de la communauté internationale aux pays du G5 Sahel dans leur lutte contre les organisations terroristes.

Le rapport du Secrétaire général nous offre des options bien articulées de possibles soutiens. C'est un rapport ambitieux, et je tiens à le remercier. Il nous reviendra de le mettre à profit dans les prochains jours dans la déclinaison opérationnelle que nous en ferons. Le Conseil de sécurité et, à travers lui, la communauté internationale, doivent se montrer à la hauteur du défi que sont en train de relever les États de la région pour lutter ensemble contre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité doit être au rendez-vous et appuyer la montée en puissance opérationnelle de cette force. D'abord, en jouant tout son rôle de mobilisation en faveur de cette initiative, mais aussi en réfléchissant à des formes de soutiens multilatéraux, comme le propose le Secrétaire général. Des options de soutien logistique de la Force telle qu'elle est aujourd'hui conçue par la MINUSMA, doivent pouvoir être étudiées à court terme, comme le propose le rapport du Secrétaire général. Je suis convaincu que ce soutien peut être mis en œuvre sans altérer en rien la capacité de l'opération de maintien de la paix que joue la MINUSMA. Je voudrais donc inviter le Conseil à considérer ces options de manière ouverte.

Soyons ambitieux mais aussi pragmatiques et réalistes, comme l'est l'approche par options du rapport du Secrétaire général. L'essentiel est de bien débuter et d'accompagner la montée en puissance initiale de la Force conjointe. Il nous reviendra de faire ensuite,

avec le G5 Sahel, un bilan d'étape et de décider de faire évoluer ce soutien en fonction des résultats obtenus sur le terrain par nos partenaires. Mais ne manquons pas cette première étape, celle où l'histoire qui s'écrit avec le G5 Sahel nous donne rendez-vous dès aujourd'hui. Nous devrons avoir apporté notre soutien à la Force conjointe d'ici à la conférence de soutien à la planification qui pourrait se tenir à Bruxelles le 14 décembre prochain.

Bien entendu, face aux menaces que connaît le Sahel, la réponse ne peut être uniquement de nature sécuritaire. Il ne peut y avoir de paix durable sans développement durable. Et un effort supplémentaire dans ce domaine doit donc être entrepris pour stabiliser la région. La France en a pleinement conscience. C'est pourquoi avec l'Allemagne, l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, elle porte le projet d'une Alliance avec le Sahel. Ce projet doit permettre d'atteindre des résultats significatifs et plus rapides dans les domaines-clefs du développement, que sont notamment l'employabilité des jeunes, l'agriculture, l'énergie ou encore la gouvernance et la sécurité. Sans la garantie d'un accès à l'éducation, à un avenir plus prometteur, nous ne parviendrons pas à empêcher de nombreux jeunes gens de se jeter par désespoir dans les griffes des groupes terroristes.

Enfin, tous ces efforts nous imposent une pleine mise en œuvre du processus de paix au Mali. J'en appelle à nouveau aujourd'hui à la responsabilité de toutes les parties concernées. J'appelle aussi aux nécessaires efforts de gouvernance et de dialogue avec les communautés concernées dans la zone où se déploiera la Force conjointe du G5 Sahel, en particulier aujourd'hui aux frontières du Mali, du Niger et du Burkina Faso.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Suède.

Mme Wallström (Suède) (*parle en anglais*) : La situation au Sahel est source de préoccupation croissante, comme cela a été dit par tous les orateurs qui ont pris la parole avant moi. Cela a une incidence non seulement sur des millions de personnes confrontées à l'insécurité et à la famine, mais aussi sur l'ensemble de la région et le monde entier. Les causes profondes sont complexes et transfrontières. Les effets de la propagation de l'extrémisme violent, du crime organisé, des changements climatiques, de la détérioration de la situation des droits de l'homme et de la faiblesse des institutions se renforcent mutuellement. Ils ont des conséquences dévastatrices pour les populations du Sahel et montrent les limites du maintien de la paix traditionnel. En réponse, des efforts conjugués à court et à long terme doivent être entrepris. La Suède est engagée à fond avec sa coopération au service du développement et son assistance humanitaire, ainsi qu'avec ses contributions à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

La stabilité au Mali est cruciale pour l'ensemble du Sahel. L'appui à la mise en œuvre intégrale, inclusive et effective de l'accord de paix doit rester une priorité, en particulier en vue des prochaines élections. C'est notre meilleure chance d'instaurer une paix durable et d'empêcher que l'instabilité ne se propage encore plus avant. Le régime de sanctions établi en vertu de la résolution 2374 (2017) doit être un outil actif dans nos efforts visant à instaurer une paix et une stabilité durables au Mali. Toutefois, les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais un moyen d'encourager la dynamique politique.

Je voudrais aborder brièvement la question de l'inclusion. Au cours de leur dernière visite au Mali, les membres du Conseil de sécurité ont rencontré des représentantes de la société civile. Lorsqu'on leur a demandé si elles avaient accès aux responsables politiques de leur pays, elles ont répondu qu'elles ne voulaient pas seulement avoir accès aux hommes politiques; elles voulaient plutôt devenir des décideuses à part entière, et être représentées sur un pied à d'égalité avec les hommes. Comme nous en avons débattu vendredi (voir S/PV.8079), la représentation des femmes n'est pas simplement une question d'équité; il s'agit d'efficacité, et d'accroître la probabilité d'un accord de paix durable.

Toutefois, lorsque vous avez peur de quitter votre foyer pour aller chercher de l'eau à quelques kilomètres de là, ou que vos enfants ne peuvent pas aller à l'école pendant des années, la représentation politique est objectif qui paraît abstrait. Tel est la réalité dans le centre du Mali, comme dans bien d'autres endroits du Sahel. Pour moi, le lien entre sécurité, droits fondamentaux et développement relève de l'évidence. Sans sécurité, il ne peut y avoir de développement. Si les droits de l'homme ne sont pas pleinement respectés, toute tentative d'améliorer la sécurité est vouée à l'échec, aliénant encore davantage la population du pays.

Les efforts collectifs engagés par les États du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour intensifier les initiatives de développement et avancer vers la pleine opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel sont par conséquent hautement louables. Ils ont notre appui sincère. Je tiens à cet égard à mettre en exergue trois points qui devraient guider notre collaboration continue avec la Force conjointe.

Premièrement, la Force conjointe est l'un des nombreux instruments qui servent une approche intégrée, durable et régionale de la situation au Sahel. La primauté de l'action politique devrait constituer l'axe principal de cette démarche, et il est essentiel de mettre en place un cadre politique général pour le Sahel. Nous encourageons l'Union africaine à s'engager résolument, à la fois pour assurer la coordination avec les autres initiatives et structures régionales et pour renforcer l'intégration au sein de son architecture de paix et de sécurité. C'est l'occasion pour l'ONU, l'Union africaine et la sous-région de travailler à l'unisson, avec la collaboration d'autres partenaires tels que l'Union européenne.

Deuxièmement, le succès de la Force conjointe dépendra de l'adhésion de la population. Cela vaut particulièrement dans les zones où les groupes terroristes évoluent au sein même de la collectivité, exploitant l'absence de l'État. Il sera donc crucial d'établir un cadre pour le respect des droits de l'homme, en particulier aux fins de rétablir la confiance dans les institutions publiques et de ne pas alimenter plus avant la radicalisation et la déstabilisation. Les pays du G5 Sahel ont reconnu cette nécessité dans le concept d'opérations défini pour la Force conjointe; nous devons maintenant œuvrer à la mise en place de mécanismes destinés à prévenir et combattre les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est capital que les activités de la Force conjointe tiennent compte de la problématique hommes-femmes au stade de la planification et dans chaque intervention en matière de protection. La Force conjointe peut également se retrouver face à des enfants associés à des groupes armés. Il faut par conséquent définir des procédures claires sur la manière de réagir en pareil cas, y compris avec la coopération de conseillers pour la protection de l'enfance.

Enfin, les partenariats sont le meilleur moyen de parvenir à la paix. Nous devons veiller à ce que nos appels répétés en faveur de l'appropriation régionale, les attentes de la Force et nos exigences en termes d'application du principe de responsabilité donnent lieu à la fourniture des ressources et de l'appui qui conviennent. Les options proposées par le Secrétaire général à cet égard montrent que les possibilités ne manquent pas. Pour que la Force soit à même d'atteindre ses objectifs, il est vital qu'elle reçoive une aide prévisible et durable de la part de l'ONU. La Suède est prête à étudier toutes les configuration, y compris les plus ambitieuses. Le soutien de l'Organisation est de nature à renforcer le cadre politique, notamment par l'intermédiaire de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et sur la base de la responsabilité mutuelle.

La réussite de notre action au Sahel sera jugée à l'aune de la manière dont nous aurons amélioré la vie des gens de la région. La Force conjointe du G5 Sahel est une initiative bienvenue pour rehausser le niveau de sécurité, compléter les activités de la MINUSMA et mettre fin à la menace terroriste. Elle mérite tout notre appui. Associée à des efforts de développement vigoureux et efficaces pour remédier aux causes profondes du conflit et de l'instabilité, elle offre une chance de mettre la région sur la voie de la paix durable.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres et les autres intervenants de leur présence parmi nous aujourd'hui. Je remercie également la France pour le rôle moteur qu'elle joue sur la question et pour l'organisation du débat de ce jour.

L'extrémisme violent est un problème qui s'aggrave au Sahel, et y répondre est plus dangereux que jamais. Nous saluons les hommes et les femmes des forces armées des membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Nous saluons aussi les partenaires de la région, en particulier la France, qui y mène depuis longtemps une opération antiterroriste. Enfin, nous remercions les hommes et les femmes qui servent bravement au sein de la mission de maintien de la paix la plus dangereuse du monde, au Mali. Toutes ces forces et missions ont perdu des éléments. Des civils ont également été victimes des violences qui ont cours dans toute la région, dont l'attaque tragique perpétrée au Burkina Faso en août. Nombre de familles sont en deuil – plus tôt ce mois-ci, quatre membres de nos forces spéciales et cinq membres de l'armée nigérienne ont été tués à la frontière entre le Mali et le Niger alors qu'ils œuvraient ensemble, en partenaires, à assurer la paix dans une région menacée.

Cela dit, l'extrémisme violent n'est pas le seul fléau qui touche la population du Sahel; la criminalité

pose aussi un problème de plus en plus marqué. Les itinéraires commerciaux historiques de toute la région sont mis à profit par les pires acteurs du continent. Les criminels qui se livrent au trafic de stupéfiants et à la traite des êtres humaines cherchent à tirer avantage du chaos qui règne au Sahel et ils y parviennent, au détriment de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Durant la mission du Conseil de sécurité au Sahel la semaine dernière, nous avons pu constater le dévouement dont les fonctionnaires nationaux, les responsables du G5 Sahel, les membres de la société civile et le personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali font preuve en faveur de la paix. Ces hommes et ces femmes combattent une menace qui s'étend, qui est mobile et résiliente et qui n'a que peu de respect pour la vie. Leur dévouement n'est pas seulement admirable; il mérite l'attention et l'appui constants du Conseil.

Les États-Unis souscrivent à l'initiative engagée par les pays du G5 Sahel pour établir une force conjointe et approfondir la coopération, dans le but d'améliorer la sécurité et de compléter l'action de la mission de maintien de la paix au Mali. À cette fin, les États-Unis conserveront leur appui bilatéral de longue date aux forces de sécurité des membres du G5 Sahel. Nous continuerons également de collaborer étroitement avec nos partenaires en vue de concourir à l'efficacité de la Force conjointe du G5 Sahel et de veiller à sa bonne coordination avec les autres efforts déployés dans la région pour lutter contre le terrorisme. Les États-Unis sont attachés à la stabilisation du Sahel. Nous sommes fiers d'annoncer aujourd'hui que nous prévoyons de verser jusqu'à 60 millions de dollars au titre de l'assistance bilatérale – nous devons encore définir avec le Congrès d'où proviendra cette somme – afin de soutenir la Force conjointe.

Nous comprenons que la Force aura besoin d'un appui constant et nous entendons trouver des moyens de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires pour assurer le succès de cette initiative. Néanmoins, nous estimons que la Force conjointe du G5 Sahel doit d'abord et avant tout être dirigée par les pays de la région eux-mêmes. Nous comptons que les États du G5 Sahel assumeront la pleine responsabilité de la Force dans un délai de trois à six ans, tout en continuant de bénéficier de l'aide des États-Unis. C'est la méthode qui sera la plus efficace en fin de compte pour libérer la région de la terreur.

Si nous nous félicitons des efforts et de la détermination de la région, nous avons toutefois des réserves quant au fait d'encombrer une vaste mission de maintien de la paix de tâches qui ne devraient normalement pas lui revenir. La Mission au Mali a eu du mal à obtenir la totalité de son effectif autorisé. Elle souffre encore d'un manque de matériel et consacre l'essentiel de ses ressources à sa propre protection et à la reconstitution de ses stocks. De plus, elle fait l'objet d'attaques croissantes de la part d'extrémistes violents, qui se déplacent et modifient leurs modes opératoires. Pour ces raisons, la Mission connaît des difficultés pour réaliser son objectif stratégique, lequel consiste à appuyer le processus de paix au Mali. Son aptitude à se concentrer sur son but premier pourrait être encore compromise par un mandat qui l'engagerait à soutenir une force au concept d'opérations large et aux besoins récurrents. Nous devons aux soldats, et à ceux qui ont perdu la vie, d'empêcher que les ressources vitales de la Mission n'atteignent leur point de rupture et de veiller à ce qu'elles soient utilisées au profit d'une solution politique au Mali.

Je précise que nous avons également des réserves sérieuses et bien connues quant à l'utilisation des ressources de l'ONU à l'appui d'activités qui ne relèvent pas de l'Organisation. Nous apporterons tous des forces, des idées et des ressources différentes pour contribuer à la lutte contre l'insécurité au Sahel. Nous attendons avec intérêt d'examiner avec nos collègues du Conseil de sécurité, dans les jours qui viennent, le meilleur moyen de donner vie à la Force.

Nous savons que la sécurité à elle seule ne règlera pas les problèmes complexes et profondément ancrés qui touchent le Sahel, mais nous louons l'action menée par le G5 Sahel pour y associer les aspects relatifs à la résilience, à la gouvernance et aux infrastructures.

La fermeture massive des écoles et le recul de la sécurité et des perspectives d'avenir qui découlent de la violence extrémiste menacent toute une génération. Pour beaucoup, la tentation de rejoindre les extrémistes est grande. Nous ne pouvons pas abandonner les populations du Mali, du Niger, du Burkina Faso, de la Mauritanie et du Tchad à un tel sort. Une solution à long terme doit être trouvée à mesure que la Force conjointe du G5 Sahel continue d'évoluer, et les avancées en matière de sécurité doivent être consolidées en instaurant une bonne gouvernance.

Au Mali, les autorités intérimaires dans le nord du pays doivent fournir des services pour montrer à

la population locale que leur présence apportera des améliorations concrètes au peuple malien. Les États-Unis continueront de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes et les partenaires régionaux pour identifier les besoins de la Force et adapter au mieux leur appui. Nous entendons participer activement à la conférence des donateurs à Bruxelles, qui aidera la Force à être mieux à même de s'attaquer directement à cette menace et d'en venir à bout.

Il importe de se rappeler que le sort de la région réside en dernier ressort entre les mains des gouvernements du Sahel. Après plusieurs mois difficiles, les groupes armés ont conclu un cessez-le-feu à long terme et élargi le dialogue. Ce sont des signes positifs, mais de sérieuses divergences entre le Gouvernement malien et les groupes armés continuent de remettre en cause le processus de paix. Les groupes armés et le Gouvernement malien doivent travailler ensemble pour mettre en œuvre l'accord.

Comme pour toutes les missions de maintien de la paix, le Gouvernement doit travailler avec la MINUSMA à des objectifs réalistes et pour parvenir à une solution politique durable. De vrais progrès sur ce point seraient le moyen le plus sûr d'améliorer la sécurité dans toute la région.

Pour conclure, je voudrais réitérer notre ferme appui à l'engagement des pays du G5 Sahel. Nous saluons cette prise en main régionale de la sécurité et de la stabilisation du Sahel. Nous resterons aux côtés des populations de la région dans leurs efforts importants pour retrouver la paix et la sécurité.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence française d'appeler une nouvelle fois l'attention du Conseil de sécurité sur la question de la paix et de la sécurité dans la région du Sahel. La séance d'information d'aujourd'hui est une excellente occasion de discuter des mesures que la communauté internationale peut prendre pour relever les défis auxquels la région est confrontée. Je vous remercie donc encore une fois, Monsieur le Président. Nos remerciements vont également au Secrétaire général, M. António Guterres, pour son rapport sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2017/869) et pour son exposé détaillé d'aujourd'hui.

L'Ukraine est extrêmement préoccupée par la détérioration rapide de la sécurité dans la région du Sahel. La crise de 2012 au Mali a créé un vide en ce qui concerne l'autorité de l'État dans le centre et le nord du pays, une brèche dans laquelle se sont engouffrés des groupes extrémistes violents associés à Al-Qaida, à Daech et à d'autres entités terroristes. La faiblesse de la gouvernance, la pauvreté et l'afflux d'armes et de combattants armés ont créé un environnement propice à la propagation de l'extrémisme radical et du terrorisme dans les pays voisins, en particulier ceux qui partagent des frontières communes avec le Mali.

L'attentat terroriste à Ouagadougou en août, la série d'attaques contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en septembre et d'autres frappes récentes des activistes dans la région montrent que la menace terroriste continue de planer sur la majeure partie du Sahel. C'est le parfait exemple de la manière dont un débordement régional de violence se transforme en une menace pour la paix et la sécurité mondiales.

À cet égard, l'Ukraine se félicite de la décision des États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de créer une force conjointe chargée de lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme à l'intérieur de leurs frontières. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que la création de la Force conjointe représente une occasion à ne pas manquer.

Au cours de la mission sur le terrain au Mali, au Burkina Faso et en Mauritanie au début du mois, organisée de manière fort opportune par la France et codirigée par l'Italie et l'Éthiopie, le Conseil de sécurité a pu constater directement les réalités de la situation sur place et l'état d'opérationnalisation de la Force conjointe.

Compte tenu des ressources limitées des pays participants, les progrès réalisés à ce jour sont impressionnants. Je pense en particulier à l'élaboration du concept des opérations et aux mesures pour faire en sorte d'atteindre la capacité opérationnelle initiale de l'état-major de la Force à Sévaré et du poste de commandement à Niamey.

Toutefois, il reste beaucoup à faire. Il importe désormais que les États membres du G5 Sahel maintiennent leur fermement engagement dans cette initiative et continuent de travailler vers l'objectif fixé avec le soutien des partenaires bilatéraux, du Conseil et de la communauté internationale dans son ensemble.

Comme cela a déjà été dit dans cette salle, atteindre la pleine capacité opérationnelle va nécessiter des ressources techniques et financières importantes. Tout en reconnaissant la responsabilité première des

pays du G5 Sahel, nous estimons qu'il est indispensable que les partenaires internationaux apportent leur aide pour répondre aux besoins financiers et en matériel de la Force conjointe. Dans ce contexte, la conférence des donateurs prévue en décembre à Bruxelles est une initiative importante. Nous saluons la volonté du Secrétaire général de s'impliquer personnellement afin de mobiliser les ressources nécessaires.

L'Ukraine estime également que, de son côté, l'ONU peut jouer un rôle à l'appui de la Force conjointe. Les quatre options proposées dans le rapport du Secrétaire général en matière d'appui méritent d'être examinées en profondeur. Nous estimons que la MINUSMA peut fournir à la Force une assistance ciblée très précieuse. Il est clair que le mandat de la Mission devra être modifié en conséquence. Cependant, l'expansion des opérations de la MINUSMA ne doit pas se faire au détriment de la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat principal. Il ne faut pas non plus oublier qu'il existe encore des lacunes importantes dans les capacités de la Mission, qui l'empêchent d'atteindre son plein potentiel.

Cela m'amène à mon dernier point, peut-être le plus important, à savoir la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la crise et de l'instabilité au Sahel. Nous sommes convaincus que la Force conjointe, une fois qu'elle sera pleinement opérationnelle, ne restera qu'un élément de la stratégie d'ensemble requise. La mise en œuvre intégrale et sans condition de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 est une autre pièce maîtresse du puzzle régional consistant à restaurer la paix et la stabilité au Mali et au Sahel, ainsi qu'à contenir et éliminer les risques de contagion découlant des luttes internes dans le pays.

Les parties signataires de l'Accord doivent redoubler d'efforts pour achever l'opérationnalisation des structures administratives intérimaires dans le nord du pays et entamer des consultations nationales sans exclusive à la lumière de la révision constitutionnelle et du référendum à venir. Le but ultime de ces efforts doit être la réforme globale des institutions nationales, qui contribuera à apporter de réels dividendes de la paix au peuple malien et à réduire l'instabilité dans les pays voisins.

À cet égard, nous pensons que la résolution 2374 (2017) reste un outil important pour amener les parties signataires à changer de comportement et les encourager à se montrer plus volontaristes dans la promotion de la paix au Mali.

Soyons clairs : pour parvenir à une paix et une stabilité durables dans la région, il faut investir davantage dans le développement socioéconomique. Sans structures gouvernementales fonctionnelles, sans la prestation de services sociaux essentiels, sans application de la loi ni système judiciaire, et sans soutien actif de l'État aux entreprises locales et aux initiatives commerciales, les communautés vulnérables dans les zones touchées par le conflit resteront une proie facile pour les terroristes et les extrémistes. Les initiatives de lutte contre le terrorisme, de développement économique et de respect des droits de l'homme, y compris la promotion et la protection actives des droits des femmes et des enfants, doivent donc aller de pair et se compléter les unes les autres.

Enfin, je voudrais me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que le Conseil de sécurité continue de suivre la question du déploiement de la Force conjointe et soit prêt à prendre des mesures supplémentaires si nécessaire.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État britannique chargé du Commonwealth et des Nations Unies

Le baron Ahmad (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui et tiens à rendre un grand hommage à votre pays pour son leadership et son soutien indéfectible aux pays du Sahel. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Abdoulaye Diop, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, M. Ángel Losada Fernández. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2017/869) et de l'exposé d'aujourd'hui sur les activités de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Lors de la récente visite du Conseil de sécurité, tous ses membres ont pris conscience des graves problèmes auxquels sont confrontés les pays du Sahel. Ces défis représentent un grave danger pour les populations de la région et pour les partenaires et alliés qui s'attachent à les soutenir.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances aux familles de tous ceux qui ont été tragiquement tués, y compris, tout récemment, jeudi, dans le nord du Mali, trois soldats de la paix tchadiens des Nations Unies. Au cours des 12 derniers mois, nous

avons assisté à un flot continu d'attentats terroristes meurtriers ayant entraîné la perte tragique de vies innocentes; à une augmentation des attaques contre les forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA); à l'influence corrosive continue des criminels organisés qui font le trafic d'armes, de drogues et de personnes dans toute la région; et au périple désespéré des migrants, si souvent interceptés par les trafiquants qui cherchent à les exploiter.

Nous avons tous un rôle à jouer pour relever ces défis. Le Royaume-Uni a soutenu des projets au Sahel et dans l'ensemble de la région, notamment au Nigéria et dans le bassin du lac Tchad. Rien que l'année dernière, l'armée britannique a formé 22 000 soldats nigérians aux tactiques antiterroristes. Nous avons investi plus de 6 millions de dollars dans la lutte contre l'esclavage moderne et 2,5 millions de dollars dans un groupe de travail frontalier conjoint avec l'armée nigériane. Nous offrons également une formation aux agents nigérians chargés de la lutte contre la traite. Dans l'ensemble du Sahel, le Royaume-Uni a dépensé l'année dernière plus de 225 millions de dollars pour des projets humanitaires et de développement et nous fournissons une formation aux droits de l'homme aux troupes maliennes par le biais de la Mission de formation de l'Union européenne au Mali.

Notre agence nationale de lutte contre la criminalité a récemment démantelé deux réseaux de trafic de personnes au Mali et nous sommes prêts à faire davantage pour aider les pays du G5 Sahel et leurs alliés à améliorer la situation sécuritaire. La création de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel est un pas en avant dans la lutte contre le terrorisme et les migrations illégales. Nous sommes heureux que le Conseil ait offert son soutien politique à la Mission plus tôt cette année. Pour sa part, le Royaume-Uni mène actuellement une mission exploratoire pour voir ce qu'il peut faire de plus dans le Sahel, y compris un soutien bilatéral potentiel à la Force conjointe du G5 Sahel.

Le financement est un facteur important pour déterminer le succès d'une mission, c'est pourquoi nous avons été heureux de soutenir l'engagement de l'Union européenne à fournir 15 millions d'euros à la Force conjointe. Nous nous félicitons du travail entrepris pour créer cette force. J'ai été encouragé par les rapports de mon ambassadeur suite à sa visite dans la région.

Nous reconnaissons les défis auxquels est confrontée la Force et le bien- fondé d'une approche holistique dans la lutte contre les terroristes et les trafiquants dans toute la région – en veillant notamment à ce qu'il existe un plan clair pour fournir des services tout en instaurant la sécurité. Si l'on veut que les gains réalisés en matière de sécurité prennent racine, il faudra également continuer à développer des cadres solides pour le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous nous félicitons de l'appui du Secrétaire général et de ses propositions d'appui éventuel des Nations Unies. Nous les étudions en détail et considérons les rôles complémentaires que peuvent jouer les soutiens bilatéraux et multilatéraux dans la région du Sahel. Nous devons veiller à ce que la MINUSMA soit en mesure de s'acquitter de son mandat actuel de manière efficace et efficiente.

Plus de 140 soldats de la paix de la MINUSMA ont donné leur vie pour le peuple malien. De concert avec les forces du G5 Sahel, ils opèrent dans l'un des endroits les plus dangereux au monde, et je leur en rends hommage. J'appelle le Gouvernement malien et les autres parties au processus de paix à faire preuve du même courage, de la même détermination et de la même volonté d'unifier le pays. Un processus de paix fructueux est au cœur de toute stratégie visant à vaincre le terrorisme et les trafiquants au Sahel. Au Conseil, nous espérons voir un redoublement des efforts en faveur de la paix et la volonté politique de surmonter les obstacles qui subsistent.

Enfin, le Royaume-Uni reste attaché à la paix et à la sécurité dans le Sahel. À cette fin, je réitère notre ferme soutien à la Force conjointe du G5 Sahel, qui, je le crois sincèrement, peut apporter une contribution importante à la réalisation de cet objectif.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence française pour l'organisation de cette séance ministérielle sur la situation dans les États du Groupe de cinq du Sahel (G5 Sahel). Nous apprécions beaucoup la présence parmi nous du Ministre français et sa présidence de la séance. Nous saluons également la participation des autres ministres.

Cette séance ne pourrait pas être plus opportune ou plus pertinente, car elle se tient après la mission du Conseil de sécurité dans la région du G5 Sahel. Cette visite a certainement aidé le Conseil à mieux comprendre l'énormité des défis auxquels sont confrontés les pays du G5 Sahel et a renforcé le sentiment qu'il fallait opérationnaliser pleinement et rapidement la Force conjointe, avec le soutien de la communauté internationale. Nous saluons le rapport

(S/2017/869) du Secrétaire général établi conformément à la résolution 2359 (2017) sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel, notamment sur son opérationnalisation, sur les défis rencontrés et sur l'appui des Nations Unies à la Force. Nous tenons à remercier le Secrétaire général pour son rapport, pour l'exposé d'aujourd'hui et pour ses efforts avérés visant à relever à titre prioritaire les défis auxquels la région du Sahel est confrontée. Il ne fait aucun doute que son engagement à cet égard est en partie le résultat de la conviction que ce qui se passe dans la région du G5 Sahel a des implications plus larges et mondiales.

Je dois souligner qu'il y a une convergence totale de vues à ce sujet avec le Président de la Commission de l'Union africaine. Bien sûr, nous sommes très heureux d'avoir le Président Moussa Faki Mahamat avec nous par visioconférence en cette occasion très importante et d'écouter son point de vue sur les défis auxquels sont confrontés les pays du G5 Sahel. Nous apprécions son leadership et son engagement à soutenir la région du Sahel dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Nous sommes également très heureux de voir le Ministre Abdoulaye Diop du Mali, qui assure la présidence tournante du G5 Sahel et qui nous a accueillis il y a quelques jours à Bamako. Nous souhaitons également la bienvenue à ses collègues, les autres ministres des États membres du G5 Sahel. Je dois reconnaître et saluer l'hospitalité dont nous avons bénéficié en Mauritanie et au Burkina Faso.

Les pays du G5 Sahel ont démontré leur engagement à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée en mobilisant leurs forces et en allouant à cette lutte leurs ressources limitées. Nous prenons note des efforts qu'ils ont déployés pour rendre pleinement opérationnelle la Force conjointe, mais nous reconnaissons les énormes difficultés auxquelles ils doivent faire face. Les défis et les menaces à la paix et à la sécurité dans la région du Sahel sont non seulement un sujet de préoccupation pour les pays du G5 Sahel, ils ont aussi des implications plus larges pour la paix et la sécurité internationales. Il n'est pas très difficile d'imaginer quelles seraient les conséquences si nous ne traitions pas de la situation dans la région en aidant les pays du G5 Sahel, et nous ne pouvons pas être plus d'accord avec ce que le Secrétaire général a dit à cet égard.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent de mobiliser un soutien international en faveur du G5 Sahel. À cet égard, nous notons les engagements pris par certains partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le financement de la Force conjointe. Nous apprécions les efforts déployés par la France et l'Allemagne pour mobiliser un soutien supplémentaire en organisant des réunions de planification en appui à la Force conjointe du G5 Sahel et saluons l'engagement pris par les États membres de l'Union européenne de fournir diverses formes de soutien technique et logistique. Cependant, ce qui a été promis jusqu'ici est loin de suffire pour couvrir le budget préliminaire requis pour soutenir la Force pendant un an, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Nous attendons avec intérêt la tenue de la conférence des donateurs à Bruxelles en décembre, conformément à la résolution 2359 (2017), qui, nous l'espérons, permettra de mobiliser un appui supplémentaire en faveur des États du G5 Sahel.

Nous félicitons le Secrétaire général pour son engagement à participer personnellement aux efforts de mobilisation des ressources et nous nous félicitons de différentes options qu'il a proposées pour un éventuel appui des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel. En effet, il est essentiel que le Conseil appuie cette importante initiative régionale, qui apporte une grande valeur ajoutée à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Après notre visite dans les pays de la région et après avoir constaté par nous-mêmes les défis multiples et complexes auxquels ils sont confrontés, nous ne saurions trop insister sur l'importance et l'urgence de la question. Nous espérons donc que le Conseil examinera sérieusement les options présentées par le Secrétaire général, qui ont été formulées sur la base des enseignements des expériences antérieures, et prendra rapidement les décisions qui s'imposent.

Comme le Secrétaire général l'a dit aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit faire preuve d'ambition. Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général en ce qui concerne la complémentarité de la Force conjointe et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), car les options proposées pour appuyer la Force conjointe profiteraient également aux activités de la MINUSMA. Nous sommes également d'accord avec lui quant à la nécessité d'assurer la coopération et l'interopérabilité de la Force conjointe avec d'autres opérations et dispositifs, notamment le Processus de Nouakchott piloté par l'Union africaine, l'opération Barkhane et la MINUSMA. D'une manière

générale, le succès de la Force conjointe dépendra d'une coordination étroite des États du G5 Sahel avec d'autres acteurs régionaux, l'Union africaine et les Nations Unies, ainsi que de l'appui d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Les multiples défis posés à la région du Sahel, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, ne peuvent être relevés que grâce à une stratégie globale portant sur la sécurité, la gouvernance, le développement, les droits de l'homme et les questions humanitaires. Par conséquent, il importe au plus haut point de donner effet rapidement et efficacement à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, conformément à la résolution 2359 (2017). Nous espérons que les pays de la région, en coopération avec leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, redoubleront d'efforts en vue de mettre en œuvre la Stratégie.

M. Cardi (Italie) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence française d'avoir organisé cette séance d'information qui couronne les discussions que le Conseil a eues sur le Sahel au cours des derniers mois et sa récente visite dans la région. Je voudrais en outre remercier les quatre intervenants pour la contribution que chacun d'eux a apportée à notre débat.

Je ne veux pas m'attarder sur la situation critique que le Sahel vit aujourd'hui. Les menaces sécuritaires qui proviennent aussi bien du terrorisme que des commerces illicites et qui se superposent à des contextes politiques et de développement très fragiles mettent en danger la paix et la sécurité de toute la région sahélienne et l'avenir même de cette partie du monde. Il s'agit d'une préoccupation partagée par l'ensemble de la communauté internationale, et les interlocuteurs qui sont autour de cette table ce matin en témoignent. L'Italie partage ces inquiétudes en tant que membre du Conseil de sécurité, en tant que membre de l'Union européenne et en tant que pays qui a des liens forts avec la Méditerranée, où la dimension transrégionale de l'instabilité sahélienne révèle son ampleur dramatique et nous pousse à renforcer chaque jour nos relations avec les pays de la région.

La réponse apportée par les pays membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui vise à contrer le terrorisme, le trafic de drogue et la traite d'êtres humains à travers la création d'une force conjointe, bénéfice du soutien politique du Conseil et de la communauté internationale. La visite que le Conseil a effectuée dans la région il y a quelques jours nous a confirmé l'engagement commun des pays du G5 Sahel à s'approprier ces défis, les progrès réalisés au cours des derniers mois dans la mise en place de la Force conjointe mais aussi le chemin qui reste à parcourir pour la réalisation complète de cette initiative.

Aujourd'hui, il se pose donc la question de comment soutenir cette force pour lui permettre d'accomplir son mandat. Dans son rapport (S/2017/869), le Secrétaire général nous a présenté quatre options. Notre souhait est de voir le Conseil les interpréter avec le même courage et la même ambition qu'il a fallu pour les formuler. Dans cette perspective, nous croyons que le Conseil, au-delà des décisions collégiales qui seront prises, a une obligation morale de s'engager, dans les plus brefs délais, à prévoir un appui prévisible à la Force, subordonné à la satisfaction de certaines conditions par les pays membres du G5 Sahel, par exemple en termes de garanties de respect des droits de l'homme.

Dans cette perspective, il faut travailler ensemble pour améliorer l'efficacité du concept des opérations, la cohérence entre la stratégie militaire et la stratégie de développement et de stabilisation, l'équipement et la viabilité financière de cette force, afin de bien identifier les obligations des uns et des autres pour une coopération qui se développe sur une voie définie et progressive.

La valeur ajoutée du soutien multilatéral, qui est le seul, selon nous, en mesure de garantir un cadre international cohérent, coordonné et stable d'intervention, ne doit pas néanmoins faire oublier le potentiel significatif des contributions bilatérales, en vue surtout de la conférence des donateurs qui doit se tenir à Bruxelles en décembre.

Il est tout à fait évident que la réponse sécuritaire, incarnée par l'initiative du G5 Sahel, pour représenter une architecture de paix et de sécurité crédible, devra être accompagnée d'initiatives en matière de développement sur le plan national et régional. Le Secrétaire général rappelle dans son rapport son engagement à relancer la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et nous voulons exprimer notre plein appui à cette revitalisation, qui pourrait conduire au renforcement de la coordination internationale de différentes initiatives présentes au Sahel et à leur intégration.

Aborder les causes profondes de l'instabilité au Sahel au moyen des mesures permettant de relever les défis transrégionaux auxquels la région est confrontée reste, pour nous, la seule solution crédible à même de garantir la paix et la stabilité durables. C'est une approche que nous soutenons au sein de l'Union

européenne. À ce propos, je voudrais rappeler l'initiative du Fonds fiduciaire pour les migrations, qui s'attaque aux causes profondes de ce phénomène tout en adoptant une perspective régionale.

Le Sahel représente pour le Nations Unies non seulement un défi mais aussi une opportunité. Au fil des prochains mois, c'est dans cette région que nous serons en mesure de vérifier, premièrement, la capacité du maintien de la paix de faire face à de nouveaux défis; deuxièmement, le succès des Nations Unies dans l'élaboration des stratégies régionales cohérentes et coordonnées avec les autres initiative présentes au niveau local; et troisièmement, la capacité d'intégration et de coopération entre les Nations Unies et les initiatives de paix et de sécurité conduites par les pays africains. Sur ce dernier point, la communauté internationale et notamment les Nations Unies, qui gouvernent les leviers du maintien de la paix, ne doivent pas avoir peur d'investir un capital politique mais aussi financier en faveur d'une appropriation africaine effective et à long terme.

Il s'agit d'initiatives en faveur desquelles l'Italie est prête à s'engager aussi à travers sa prochaine présidence du Conseil de sécurité après la France en novembre, pendant laquelle nous sommes prêts à poursuivre les réflexions sur la Force conjointe du G5 Sahel et sur le Sahel en général, et durant laquelle nous prévoyons d'organiser un débat public sur les défis sécuritaires dans la région de la Méditerranée, un sujet, qui, comme je viens de le dire, est étroitement lié aux dynamiques sahéliennes.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de vous voir, Monsieur le Président, présider cette séance du Conseil de sécurité. Nous voudrions remercier le Secrétaire général, M. Guterres; le Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Diop; le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat; et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, M. Losada Fernández, de leurs exposés détaillés. Nous souhaitons également la bienvenue dans cette salle aux Ministres des affaires étrangères du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad.

Nous sommes préoccupés par la situation dans la région sahélo-saharienne. En dépit des efforts qui ont été faits, le terrorisme – et, comme nous en ont informé nos interlocuteurs durant la récente visite que le Conseil de sécurité a effectuée dans la région, j'insiste que c'est bien de terrorisme dont je veux parler, et non d'extrémisme – continue de faire peser une très grave menace sur la sécurité et la stabilité de cette partie du continent africain. Qui plus est, certaines questions transnationales ont elles aussi des effets déstabilisateurs, comme le trafic de drogue, le commerce illicite des armes, la contrebande de marchandises diverses, les tendances séparatistes, les conflits internes graves et les contextes humanitaires et socioéconomiques complexes.

La situation au Sahel vient nous rappeler les effets destructeurs des ingérences extérieures menées de force et de manière franchement irresponsable dans les affaires intérieures d'États souverains. Il convient de souligner, comme nous l'avons souvent fait, que l'opération visant un changement de régime en Libye, qui a été menée en violation du droit international et des décisions pertinentes du Conseil de sécurité, a été le catalyseur de l'instabilité dans la région. Nous nous félicitons de la création, par les pays de la région, de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour lutter contre la menace terroriste, Force qui a été entérinée à l'unanimité par la résolution 2359 (2017). Nous pensons que la Force conjointe est une réponse appropriée aux problèmes régionaux, dans la droite ligne du principe selon lequel il faut apporter des solutions africaines aux problèmes africains, qui, à notre avis, est la seule manière de parvenir à une paix durable en Afrique. La Force conjointe permettra de s'attaquer à toute une série de tâches, consistant non seulement à lutter contre le terrorisme, mais également à éliminer les groupes criminels transfrontaliers qui sont les alliés des terroristes.

Nous appuyons le déploiement opérationnel de la Force conjointe sur le terrain ainsi que la détermination de ses participants à y parvenir le plus rapidement possible. Nous les exhortons à renforcer leur collaboration à cet égard. Cela étant, d'après les conclusions de la mission du Conseil de sécurité dans la région sahélo-saharienne, il semblerait que les pays du G5 Sahel procèdent au déploiement de leurs contingents à des vitesses variables, et que certains sont à la traîne. À cet égard, je tiens à souligner que seul un effort véritablement conjoint et coordonné de la part de tous les membres du G5 Sahel pourra donner des résultats concrets. Les membres du G5 Sahel ont besoin et méritent qu'on les appuie tandis qu'ils relèvent les défis auxquels ils sont confrontés. Nous pensons qu'il est vital que la communauté internationale leur accorde cet appui.

Il nous faut examiner attentivement les options que le Secrétaire général propose dans son rapport sur la résolution 2359 (2017) (S/2017/869) en ce qui concerne la participation de l'ONU à ces efforts. Toutefois, nous estimons également qu'il sera important d'envisager d'élargir progressivement la coopération de l'ONU, sur la base de la quatrième option, d'autant plus que les mandats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et des pays du G5 Sahel se rejoignent s'agissant d'apporter un appui au Gouvernement malien et de rétablir son autorité sur tout le territoire national. Mais de nombreux problèmes devront être résolus à cet égard, et il ne serait pas judicieux d'aller trop vite, tant que les tâches prescrites par le Conseil de sécurité ne sont pas réalisées.

Il demeure évident que, pour instaurer une sécurité, un développement et une stabilité à long terme dans la région, en plus de renforcer les mesures antiterroristes, il faudra consolider les institutions publiques afin de garantir un développement socioéconomique systémique et un respect universel des droits de l'homme et de l'état de droit. À cet égard, nous saluons avec enthousiasme les programmes de développement des régions reculées qui ont été adoptés par les Gouvernements burkinabé et mauritanien.

Nous pensons que, pour progresser dans les domaines que nous avons mentionnés, il faut faire fond sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, dont le plein potentiel n'est toujours pas exploité. Il sera essentiel de tirer davantage parti des mécanismes de la Stratégie déjà en place et d'y associer autant que possible les pays de la région sahélo-saharienne et de l'Afrique tout entière, en mettant l'accent sur les mesures idoines que devront prendre l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le G5 Sahel lui-même. Les vues des partenaires régionaux doivent se voir accorder la priorité absolue dans ce processus.

Pour terminer, nous tenons à souligner qu'à l'ère de la mondialisation, le terrorisme a, lui aussi, acquis une envergure mondiale. Nous ne pourrons en éliminer la menace qu'en nous unissant pour lui opposer le front le plus large possible, ce que la Russie préconise de longue date. En outre, mon pays a commencé à fournir un appui aux forces de sécurité de plusieurs pays du Sahel et continuera dans ce sens. En définitive, la Force conjointe du G5 Sahel ne pourra être efficace que si les capacités des forces armées nationales sont améliorées.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise se réjouit de vous voir présider en personne, Monsieur le Président, cette séance d'information consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur le niveau d'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (S/2017/869), quelques jours seulement après la visite que le Conseil de sécurité vient d'effectuer dans la région.

La délégation sénégalaise voudrait saluer également la présence, mais aussi la participation, de la délégation des pays membres du G5 Sahel, conduite par le Ministre malien des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine, M. Abdoulaye Diop, avec, à ses côtés, ses collègues du Tchad, du Niger, de la Mauritanie et du Burkina Faso.

La place centrale attribuée aux questions de paix et de sécurité en Afrique dans le programme de la présidence française du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre démontre encore une fois l'importance toute particulière que la France accorde à la stabilité sur le continent africain. L'engagement constant de la France aux côtés des pays africains dans leurs efforts de lutte contre le terrorisme, mais aussi pour le développement, est remarquable et mérite notre reconnaissance. Je voudrais également saluer la participation du Secrétaire général parmi les personnes ayant présenté un exposé, l'intervention de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et celle de M. Ángel Losada Fernández, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel.

Je ne vais pas m'attarder sur le descriptif ou le constat de la situation explosive dans la région car les intervenants que je viens de citer l'ont démontrée à suffisance. Je voudrais simplement ajouter que, après ce que les membres du Conseil de sécurité ont vu, entendu et rapporté de notre séjour au Sahel, les analyses entendues aujourd'hui nous confortent dans la conviction que seule une réponse globale, appuyée par des efforts solidaires bien alignés, permettra de venir à bout des menaces multiformes qui continuent de saper les fondements mêmes de la sécurité et de la stabilité dans toute la région ouest-africaine du Sahel et ses États membres.

La délégation sénégalaise voudrait donc souligner que, compte tenu du caractère transfrontalier et transrégional de cette menace, seuls le renforcement de la coopération régionale et l'alignement des initiatives permettront de faire face à cet impératif. C'est précisément ce que les pays membres du G5 Sahel

ont entrepris de faire en créant une Force conjointe pour mieux combattre les forces négatives que sont le terrorisme et les autres groupes armés criminels dans le Sahel – initiative salutaire car s'insérant harmonieusement dans le large dispositif qui se met en place progressivement à travers la bande sahélo-saharienne pour stopper la propagation et l'ancrage du terrorisme et éradiquer ce fléau qui contrarie tous les efforts de développement durable, mais aussi de consolidation de sociétés pacifiques et paisibles. Il faut aussi considérer la Force conjointe du G5 Sahel dans sa complémentarité par rapport à la Force multinationale mixte des pays du bassin du lac Tchad – d'ailleurs, le Niger et Tchad sont membres des deux structures –, mais aussi par rapport à l'opération française Barkhane et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le tout en considération de l'effet de déversement négatif du conflit libyen et de l'incrustation rampante des combattants terroristes étrangers à travers la région, sans oublier les trafics multiples d'armes, de drogues, de biens culturels et de migrants clandestins.

Voilà autant de raisons qui devraient militer en faveur d'un soutien international résolu à l'opérationnalisation rapide de la Force conjointe du G5 Sahel, d'autant plus que cette force se conçoit non pas comme une solution miracle à tous les problèmes qui gangrènent la région, mais comme un élément déterminant qui vient s'insérer dans le dispositif régional et international déjà à l'œuvre. Il est clair – et cela a été bien indiqué par le Secrétaire général dans son rapport – que les opérations de la Force conjointe du G5 Sahel seront complémentaires des actions de la MINUSMA, de l'opération Barkhane, des forces nationales des pays membres et des autres initiatives dans la région.

Dans la logique du renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Union africaine, qui a déjà donné son onction à la Force conjointe du G5 Sahel, doit continuer de jouer un rôle central dans la coordination et l'alignement des différents efforts et initiatives sous-régionaux, régionaux et même internationaux. Le soutien multiforme de la communauté internationale à ce sujet est en parfaite cohésion avec la résolution 2378 (2017), que le Conseil de sécurité a adoptée. S'il est vrai que les pays membres du G5 Sahel sont principalement responsables du financement et de l'équipement de la Force, il est aussi vrai que l'appui politique, financier et opérationnel de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires bilatéraux et multilatéraux sera essentiel pour lui permettre d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle d'ici au délai fatidique de mars 2018, tel que prévu dans son concept d'opérations.

C'est au regard de tout ce qui précède que le Sénégal soutient l'initiative du G5 Sahel, comme l'a d'ailleurs si bien rappelé le Président Macky Sall ici même le 20 septembre (voir S/PV. 8051). C'était lors de la séance du Conseil de sécurité sur les opérations de paix en Afrique sous présidence égyptienne, mais également récemment à Dakar lors de la visite d'État de M. Roch Marc Christian Kaboré, Président du Faso. Il en est ainsi en raison de la communauté de destin qui lie le Sénégal aux pays membres du G5 Sahel, avec lesquels mon pays partage le même espace, les mêmes aspirations, le même combat, en plus de longues frontières terrestres communes.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à remercier sincèrement le Secrétaire général de son exposé très utile, de son rapport aussi exhaustif qu'excellent (S/2017/869) et des différentes options ambitieuses qu'il a formulées. Je tiens également à remercier de leurs exposés instructifs le Ministre des affaires étrangères du Mali en sa qualité de Président du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), le Président de la Commission de l'Union africaine et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel. Je remercie, par ailleurs, la France, qui préside le Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et d'avoir organisé la récente visite du Conseil dans plusieurs pays du Sahel, ce qui lui a permis de se faire une meilleure idée des défis auxquels ils sont confrontés et de l'aide dont ils ont besoin de la communauté internationale à ce stade critique.

Le Sahel fait face à un certain nombre de problèmes en matière de sécurité et de développement qui ont des répercussions régionales et internationales. L'insuffisance des contrôles aux frontières des pays de la région a favorisé le trafic illicite, notamment le trafic de drogues et la traite des personnes, et la région est devenue un sanctuaire pour les groupes terroristes. En l'absence d'initiatives nationales en faveur du développement, les différends au sujet des ressources ont conduit à une nouvelle détérioration de la situation en matière de sécurité. Plusieurs groupes extrémistes ont commencé à s'organiser, à diffuser leurs idéologies extrémistes et à les imposer aux citoyens, ce qui a poussé de nombreux jeunes à fuir en tant que migrants ou réfugiés.

Le Conseil de sécurité a une obligation juridique et morale de fournir appui et assistance aux pays du Sahel afin de rétablir la stabilité et la sécurité. Nombre des défis auxquels ils font face sont nouveaux et sont la conséquence

directe de la dégradation de l'environnement régional, en particulier en Libye. La crise du Sahel et ses répercussions ne resteront pas limitées à la région, ni même au continent africain, ce qui en fait une menace claire et immédiate pour la paix et la sécurité internationales. L'initiative prise par les pays du G5 Sahel de créer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel est le meilleur moyen de s'attaquer aux défis qui se posent à la sécurité régionale, étant donné que dans le long terme, il s'agit de l'option la plus durable et la moins coûteuse des points de vue financier, militaire et humain. À cet égard, je voudrais souligner que l'appropriation régionale n'élimine pas la nécessité d'un appui financier et logistique, que ce soit par le biais de l'ONU ou bilatéralement. Une approche axée sur la sécurité ne suffira pas à elle seule à garantir une paix durable dans la région du Sahel. C'est pourquoi une aide au développement doit être fournie aux pays du G5 Sahel. Il s'agit là d'une première mesure pour parvenir à un partenariat équilibré avec les États de la région, un partenariat placé sous le signe du respect mutuel, de la transparence et d'un dialogue ouvert, qui nous permettrait d'écouter les préoccupations des pays concernés et de comprendre leurs besoins afin d'améliorer leurs capacités techniques, de soutenir leur développement durable et de promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit.

Au cours de la récente visite du Conseil au Sahel, nous avons reconnu qu'il était important de s'attaquer aux causes profondes de la crise, qu'elles soient sociales, économiques, liées au développement ou climatiques. À cet effet, nous devons faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre résolument et sans délai les programmes et activités de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, adoptée par le Conseil en 2013. La Stratégie intégrée est un cadre complet visant à prévenir de nouvelles crises dans la région et contribuera à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, par extension, à l'instauration d'une paix durable. À cet égard, l'Égypte attend avec intérêt les résultats de l'état des lieux dressé par le Secrétariat en ce qui concerne l'appui devant être fourni à la mise en œuvre de la Stratégie dans un avenir proche.

Pour terminer, l'Égypte ne ménagera aucun effort pour appuyer ses frères du G5 Sahel, que ce soit en contribuant, au sein du Conseil, au dialogue sur la situation au Mali et dans le Sahel ou par le biais de nos programmes de coopération bilatéraux et régionaux, que nous élaborons toujours en consultation avec les pays du G5 Sahel.

M. Ali (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France, de nous donner l'occasion de débattre des moyens auxquels peut avoir recours la communauté internationale pour appuyer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Nous remercions de leurs exposés instructifs le Secrétaire général António Guterres; M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine; M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali; et M. Ángel Losada Fernández, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel.

Je tiens en premier lieu à présenter nos plus sincères condoléances à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et aux Gouvernements malien, nigérien, tchadien et des États-Unis après le décès tragique de leurs soldats dans les récentes attaques terroristes perpétrées au Mali et au Niger. Nous saluons le courage du personnel de la MINUSMA, qui défend avec altruisme la cause de la paix dans un des endroits les plus dangereux au monde.

Les conditions de sécurité au Sahel continuent de se détériorer du fait des menaces que posent Ansar Eddine, l'État islamique du Grand Sahara et d'autres groupes terroristes et extrémistes violents. L'insécurité est aggravée par leurs alliances avec des groupes impliqués dans la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, la traite de personnes et la prolifération des armes depuis la Libye voisine. Nous sommes persuadés que le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel contribuera à renforcer les efforts de la MINUSMA, des forces de sécurité maliennes et d'autres opérations dans la région, notamment l'opération française Barkhane, afin d'instaurer la paix et la stabilité au Sahel.

Durant la récente mission effectuée par le Conseil dans la région, nous nous avons constaté avec satisfaction la détermination des dirigeants du G5 Sahel à surmonter ces menaces à leur sécurité. Nous nous félicitons donc de l'ouverture officielle le 9 septembre du quartier général de la Force conjointe à Sévaré, et nous attendons avec intérêt sa pleine opérationnalisation d'ici mars 2018. Son efficacité dépendra d'un financement prévisible et stable, ainsi que de l'appui politique d'autres acteurs régionaux. Nous saluons donc l'appui financier fourni par l'Union européenne et la France, et nous espérons que d'autres donateurs feront des promesses

substantielles à la conférence de Bruxelles prévue en décembre afin de combler le déficit de financement, qui s’élève actuellement à 300 millions d’euros.

Nous accueillons avec satisfaction les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/869) concernant les quatre options envisageables pour appuyer la Force, et nous faisons écho à son appel au Conseil de sécurité visant à ce que toute mesure prise soit ambitieuse. Nous devons également garantir la complémentarité et améliorer la coordination entre les opérations de la Force conjointe et celles de toutes les forces de sécurité dans la région, notamment la MINUSMA, l’opération Barkhane, la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad et les cadres régionaux, en particulier le Processus de Nouakchott dirigé par l’Union africaine, qui vise à renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité et à opérationnaliser l’Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne.

Cependant, nous constatons qu’une approche exclusivement militaire ne permettra pas de remédier à l’instabilité dans la région, qui est la conséquence d’une accumulation de problèmes dont l’extrémisme violent n’est que le dernier venu. Il sera essentiel de se concentrer sur les causes profondes des conflits et de l’instabilité en renforçant la gouvernance locale, en réduisant la pauvreté et les rivalités tribales, en fournissant des services de base, en créant davantage d’emplois et en atténuant les effets des changements climatiques. Nous devons donc mettre en place une approche sous-régionale globale pour renforcer la résilience des systèmes humain et environnemental régionaux et pour promouvoir la paix et la prospérité. À cet égard, la mise en œuvre effective de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, appuyée par une augmentation des investissements dans le développement durable, l’atténuation des changements climatiques et le développement, devrait nous aider à atteindre les objectifs que j’ai mentionnés. Il est également crucial de déployer des efforts concertés pour promouvoir une politique solide de désarmement, de démobilisation et de réintégration, lutter contre l’impunité et la corruption, promouvoir des réformes structurelles dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l’état de droit et promouvoir les droits de l’homme. La paix sera également plus durable lorsque les femmes et les jeunes seront pleinement intégrés à toutes les activités à tous les stades du processus de paix et seront assis à la table des négociations au plus haut niveau.

En outre, les initiatives telles que la Stratégie régionale de développement des pays du G5 Sahel, l’Alliance avec le Sahel – une initiative conjointe de la France, de l’Allemagne et de l’Union européenne – et d’autres contribueront à renforcer le mandat de la Stratégie. L’obtention de résultats concluants au forum international d’investisseurs qui se tiendra au Mali le 7 décembre contribuera à donner une impulsion à l’émergence et au développement socioéconomiques de la région. Cependant, rien de cela ne sera possible en l’absence d’avancées concrètes dans le cadre du processus de paix malien. Nous espérons que l’opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel améliorera la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé en 2015, notamment l’opérationnalisation des autorités intérimaires dans le nord du Mali. Néanmoins, ces efforts ne porteront leurs fruits que si toutes les parties prenantes travaillent de concert et adhèrent à une vision et à un processus formulés clairement, ainsi qu’à un calendrier réaliste.

Ma délégation a donc appuyé l’adoption par le Conseil de la résolution 2374 (2017), qui établit un régime de sanctions sur le Mali, car nous estimons que ces sanctions enverront un message clair aux parties pour les encourager à modifier leur approche et à appliquer l’Accord. Pour conclure, le Kazakhstan reste déterminé à aider les pays du Sahel à réaliser leur vision de paix, de progrès et de prospérité.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite la bienvenue à M. Le Drian, Ministre de l’Europe et des affaires étrangères de la France, qui préside la présente séance à New York. Nous saluons également la présence à la présente séance de M. Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali. Nous tenons par ailleurs à remercier de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres; le Président de la Commission de l’Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat; et le Représentant spécial de l’Union européenne, M. Ángel Losada Fernández.

La région du Sahel est actuellement confrontée à de multiples problèmes, notamment la fragilité de la situation en matière de sécurité, la propagation du terrorisme et l’incidence croissante de la criminalité transnationale organisée, qui exigeront de la part de la communauté internationale un renforcement de la contribution et des politiques et stratégies globales. C’est dans ce contexte que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) a été créée, pour lutter

en commun contre les problèmes de sécurité dans la région du G5 Sahel. La Chine salue cette initiative et souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, la Force conjointe doit recevoir une aide et un appui efficaces de la part de la communauté internationale. Elle est une incarnation importante de l'émancipation, de la solidarité, de la coopération et de la coordination des pays africains et doit contribuer grandement à la paix et à la stabilité en Afrique, et dans le monde en général. Le Conseil de sécurité a pris acte de la création de la Force conjointe dans la résolution 2359 (2017), adoptée à l'unanimité. La communauté internationale doit respecter pleinement la prise en main par l'Afrique de ses problèmes et lui permettre de jouer un rôle directeur dans le règlement de ces problèmes. Elle doit appuyer les efforts que déploient les pays de la région et les organisations régionales pour maintenir la paix et la stabilité au Sahel et fournir une assistance, notamment financière, à la Force conjointe.

Deuxièmement, il faut accentuer les efforts visant à trouver des solutions politiques aux problèmes brûlants qui touchent la région. La communauté internationale doit respecter la souveraineté des pays concernés et leur fournir un appui actif, et elle doit promouvoir le processus de paix et encourager la réconciliation nationale afin d'apaiser les tensions causées par les problèmes majeurs et d'y apporter des solutions définitives. Nous devons appuyer l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, prêter attention au débordement des problèmes extérieurs tels que la crise libyenne et réduire l'impact négatif des facteurs extérieurs dans la région du Sahel.

Troisièmement, nous devons davantage contribuer à la coopération en matière de lutte contre le terrorisme dans le Sahel. Les organismes de lutte contre le terrorisme pertinents de l'Organisation des Nations Unies doivent s'employer à améliorer la coopération entre les pays de la région dans ce domaine, et la communauté internationale doit les aider à renforcer leurs capacités en matière de sécurité et appuyer leurs efforts de lutte contre le terrorisme. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité, et il est essentiel de le combattre, quels que soient le moment et le lieu où il frappe et quelle qu'en soit la forme. Tous les États doivent respecter les mêmes normes et s'employer à lutter contre tous les groupes que le Conseil de sécurité désigne comme terroristes. Dans nos activités et nos opérations internationales menées en coopération contre le terrorisme, nous devons veiller à ce que le Conseil en particulier, et l'ONU en général, jouent un rôle de premier plan, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes internationalement reconnues régissant les relations internationales, en vue de bénéficier d'une coordination plus efficace.

Quatrièmement, nous devons reconnaître l'importance de la coopération régionale et veiller à ce que les organisations régionales et sous-régionales fassent leur part du travail. La Chine reconnaît les rôles positifs que le G5 Sahel, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest jouent dans les efforts faits pour régler les problèmes dans le Sahel. La communauté internationale doit renforcer sa coordination et ses communications avec les pays de la région, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes, afin d'aligner étroitement les stratégies régionales et les stratégies propres à chaque pays, ainsi que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, de façon à permettre à tous les acteurs d'utiliser leurs atouts respectifs et de créer des synergies.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et que pays en développement elle-même, la Chine a toujours encouragé les pays africains à régler les problèmes africains à leur propre manière. Nous appuyons les rôles importants des organisations régionales dans le règlement des questions africaines. La Chine estime qu'appuyer l'Afrique dans ses efforts pour parvenir à la paix, à la stabilité et au développement est dans l'intérêt commun des peuples de tous les pays, dans le monde entier. C'est également la responsabilité commune de la communauté internationale. La Chine appuie les efforts déployés par les organisations régionales et sous-régionales africaines, y compris le G5 Sahel, visant à régler les questions de paix et de sécurité. Nous avons déjà approuvé un fonds de la paix et du développement Chine-Nations Unies visant à appuyer les projets de coopération en matière de lutte contre le terrorisme pour le Sahel. La Chine continuera d'œuvrer avec ses partenaires internationaux pour intensifier sa contribution à la paix et au développement durable dans la région du Sahel et dans l'ensemble de l'Afrique.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Je remercie également les auteurs d'exposés, aujourd'hui, de leurs déclarations perspicaces et percutantes, ainsi que les dirigeants du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de leur initiative et de leur engagement. J'apprécie particulièrement la présence ici

aujourd'hui de S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, et sa participation au débat de ce jour.

Le Japon remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2017/869), publié conformément à la résolution 2359 (2017). Nous attendons avec intérêt de participer activement aux discussions sur un éventuel appui de l'ONU à la Force conjointe du G5 Sahel, conformément aux recommandations qui ont été présentées dans le rapport. Aujourd'hui, je voudrais souligner que ces discussions doivent prendre en compte tous les aspects de la situation, y compris les transformations sociétales plus larges, que la Force conjointe du G5 Sahel est censée appuyer.

Une sécurité durable dans le Sahel dépend en fin de compte du développement politique, social et économique. La récente mission du Conseil au Sahel l'a clairement montré, mission qui a mis l'accent sur la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali, fondement politique de nos travaux actuels et futurs portant sur le Mali et les autres États du G5 Sahel. Cela est conforme à l'accent mis par la résolution 2359 (2017) sur la poursuite des efforts de lutte contre le terrorisme dans la région en vue d'appuyer l'Accord de paix. En effet, tout au long de l'année, nous avons réaffirmé que le lien entre la paix et la sécurité et les préoccupations humanitaires et le développement exige une réponse intégrée et préventive.

Le Sahel est confronté à une menace croissante. Le Japon salue les efforts déployés par les États du G5 Sahel et la France pour lutter contre le terrorisme. Nous estimons également qu'à l'avenir, des efforts de prévention seront nécessaires pour atténuer la menace. Comme le Conseil l'a constaté durant sa mission, des mesures axées sur la sécurité et à court terme ne suffiront pas par elles-mêmes à instaurer une stabilité durable. Nous devons mettre davantage l'accent sur l'élimination des causes profondes des conflits qui tourmentent les pays du Sahel, dans des contextes à la fois transfrontaliers et locaux. J'entends par là un sous-développement chronique, une gouvernance locale et des institutions de l'État défaillantes et un manque d'éducation et de possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, qui ouvrent la voie à l'exploitation par des groupes terroristes et la criminalité organisée. Le rapport du Secrétaire général, la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, la Stratégie de l'Union africaine pour la région du Sahel et la Commission de consolidation de la paix s'accordent à identifier les mêmes problèmes. En substance, la sécurité humaine est en jeu.

S'attaquer à ces causes profondes d'une manière globale est au cœur de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Ce n'est pas facile et cela prend du temps, mais il n'y a pas de raccourcis à cette approche. Comme le Secrétaire général l'a noté, la Force conjointe doit s'accompagner d'une réflexion approfondie sur le développement et la stabilisation. Avec ces principes à l'esprit, depuis 2013, le Japon a fourni au Sahel environ 1,3 milliard de dollars en aide humanitaire et au développement, aux niveaux bilatéral et multilatéral, dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Ces efforts encouragent le développement et les institutions chargées de la sécurité, ce qui affaiblit l'influence des groupes terroristes et criminels. Ils se traduisent par des activités aussi diverses que l'appui à la législation sur le trafic de migrants au Niger et sur le financement du terrorisme au Burkina Faso, l'élaboration de réponses de la justice pénale respectueuses des droits de l'homme face au terrorisme au Tchad et le renforcement des contrôles frontaliers en Mauritanie et au Mali.

Nous tenons en particulier à souligner la Conférence internationale sur la gestion des frontières et des communautés frontalières dans le Sahel, convoquée en mars 2016 sous les auspices des États du G5 Sahel, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement et du Japon. La Conférence a conduit à la Déclaration de Bamako, dans laquelle les États du G5 Sahel ont appelé à des efforts axés sur le développement dans les communautés frontalières, avec un accent particulier sur les jeunes et la prévention des conflits. Les États du G5 Sahel continueront d'avoir besoin de l'appui de la communauté internationale et de l'ONU afin de mettre en œuvre ces priorités de développement et de renforcer la cohésion sociale et la sécurité des communautés, en particulier dans les communautés frontalières. À court terme, la Force conjointe mettra l'accent sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, et nous apprécions son importante activité. Dans le même temps, ses opérations doivent en fin de compte contribuer à des solutions à long terme dans la région du Sahel.

M. Rosselli (Uruguay) : Je commence par vous remercier, Monsieur le Président, pour votre initiative et votre présence en tant que Président de notre séance d'aujourd'hui.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Je remercie également le Secrétaire général, M. António Guterres, M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères du Mali, en sa qualité de Président du Groupe de cinq pays du Sahel (G 5 Sahel), M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l’Union africaine, et M. Ángel Losada Fernández, Représentant spécial de l’Union européenne pour le Sahel, de leurs exposés aujourd’hui.

Pour avoir siégé au Conseil de sécurité ces deux dernières années, l’Uruguay est très impliqué dans les problèmes complexes de l’ordre du jour africain, et souligne une fois de plus la louable initiative du G5 Sahel de former une Force conjointe multinationale de lutte contre le terrorisme, ce qui constitue un signe très clair d’appropriation nationale pour faire face aux défis multiples que cette région affronte. La menace terroriste dans la région du Sahel ne connaît pas de frontières politiques, et nous ne devons pas perdre de vue le fait que les défis auxquels ces pays sont confrontés sont des facteurs qui affectent la stabilité non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international.

Ma délégation a indiqué à maintes reprises qu’elle partageait pleinement les observations contenues dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir S/2015/446), notamment que ces dernières ne devraient pas entreprendre d’opérations militaires antiterroristes. À cet égard, nous considérons que des initiatives multinationales comme la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) représentent des outils importants pour faire face à ces problèmes. Le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel octroiera à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) une plus grande marge de manœuvre pour exécuter pleinement son mandat, ce qui a été impossible à ce jour du fait des multiples défis opérationnels qu’elle rencontre. Grâce à une coordination adéquate au niveau de son commandement, la Force conjointe du G5 Sahel et la MINUSMA pourront se compléter l’une l’autre et améliorer leur efficacité.

S’agissant du mandat de la MINUSMA, je voudrais une fois encore faire une observation générale. Il est essentiel que le personnel chargé du maintien de la paix déployé soit doté des moyens dont il a besoin, formé et prêt à s’acquitter de toutes les tâches spécifiées dans le mandat de la mission. À cet égard, les restrictions nationales – qu’on appelle réserves – qu’elles soient déclarées ou, pis encore, non déclarées, comme l’absence d’un commandement ou d’un contrôle effectifs, le refus d’obéir aux ordres, le fait de ne pas réagir aux attaques contre les civils, ou un matériel insuffisant ne peuvent être tolérées, étant donné qu’elles affectent toutes négativement la responsabilité partagée d’exécuter efficacement des mandats.

Quant au déploiement de la Force conjointe du G5 sahel, il est à notre avis nécessaire que la communauté internationale appuie et accompagne les pays du G5 Sahel dans leur initiative, comme contrepartie de ses efforts au niveau régional. Il serait vraiment malhonnête de dire qu’il s’agit d’un défi qui concerne uniquement les pays de la région du Sahel; cest pourquoi l’appui de la communauté internationale est, à nos yeux, crucial et indiscutable. En conséquence, nous nous félicitons des contributions généreuses que les partenaires internationaux ont faites à ce jour. Dans le même temps, nous insistons pour dire qu’il importe de continuer d’aider la Force conjointe à atteindre pleinement et durablement sa capacité opérationnelle.

L’Uruguay partage pleinement l’opinion du Secrétaire général que le Conseil de sécurité doit fournir un appui ambitieux à la Force conjointe en utilisant le module d’appui recommandé par le Conseil de sécurité. Nous pensons que la communauté internationale doit s’engager fermement à cette fin pour que nous puissions enregistrer des résultats positifs et durables dans un délai très court.

Indépendamment de la forme que prendra l’appui des Nations Unies à la consolidation de la Force conjointe, l’Uruguay pense qu’il serait essentiel de disposer d’un mécanisme de surveillance, de contrôle et de responsabilisation aux fins de vérifier le respect des normes du droit international des droits de l’homme et du droit international humanitaire. Toutes les activités liées à la sécurité, notamment les activités antiterroristes, doivent être menées dans le strict respect des normes du droit international des droits de l’homme et du droit international humanitaire. De même, il importe d’offrir aux victimes de ces violations les garanties appropriées d’une procédure régulière.

Je voudrais aussi appeler l’attention sur les multiples facteurs qui aggravent la crise dans la région du Sahel, qui ne sont pas limités à la seule menace terroriste ou au fait que l’autorité de l’État ne s’étend pas sur la totalité du territoire des pays en question. Comme les membres du Conseil ont pu le constater au cours de la visite qu’ils ont effectuée dernièrement au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso, ainsi qu’au cours de

celle effectuée en mars dernier au Niger et au Tchad, ces difficultés englobent un large éventail de défis intrinsèquement liés au développement de la région. Le terrorisme et les réseaux de trafiquants qui opèrent dans la région paralysent gouvernements et sociétés et ralentissent le développement de ces cinq pays.

Notre diagnostic apparaîtrait simpliste si nous considérions que la sécurité est la seule et unique priorité de la région du Sahel. Prendre des initiatives pour améliorer la sécurité est important afin de pouvoir mettre en œuvre des politiques de développement, de promouvoir l'état de droit, de renforcer les institutions, les capacités et la résilience des différentes communautés de la région du Sahel. C'est ce genre d'actions combinées qui apporteront une paix durable, laquelle permettra aux pays du G5 Sahel de se concentrer sur leur stabilité politique et sur leur progrès socioéconomique.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, la Bolivie voudrait exprimer ses condoléances les plus sincères aux membres de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), suite à la mort de trois soldats ces derniers jours. Nos condoléances vont aussi au Gouvernement et au peuple tchadiens.

La Bolivie remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2017/869), et S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, qui a fait une déclaration au nom du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Elle remercie aussi M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et M. Ángel Losada Fernández, Représentant spécial de l'Union européenne. La Bolivie tient aussi à saluer la présence parmi nous des ministres du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad. Nous voudrions remercier la présidence française d'avoir non seulement organisé la présente séance, mais aussi la visite dans la région, qui a permis aux membres du Conseil de se faire directement une idée plus précise des problèmes qui affectent la région.

La Bolivie salue et se félicite des efforts que font le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad aux fins de déployer et d'opérationnaliser leurs forces sur le terrain. La détérioration de la situation aux plans politique, socioéconomique et sécuritaire dans la région, en plus de mettre en péril l'intégrité et les vies des personnes, limite et entrave sensiblement le développement de la région. Nous sommes convaincus que la conception stratégique de l'opération et le déploiement de leurs forces en vue de contrer l'impact du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, grâce à des opérations multidimensionnelles dans les zones frontalières, sont un moyen adéquat qui vient compléter positivement le travail effectué par la MINUSMA au Mali. Les défis auxquels est confronté le G5 Sahel sont critiques et, bien entendu, la riposte doit être immédiate.

Nous voudrions aussi souligner les efforts que déploie le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel en vue de mettre en œuvre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui est en concordance avec le Processus de Nouakchott relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne. Le G5 Sahel est l'exemple le plus clair de la contribution des pays africains au renforcement des capacités de sécurité dans la région.

Je citerai à titre d'exemple la situation dans l'un des pays du Sahel, je veux dire le Mali qui, après un transfert pacifique du pouvoir en 2002 a connu stabilité politique et croissance économique, mais fait face aujourd'hui à une situation explosive et complexe, incluant des menaces asymétriques qui mettent en péril non seulement le processus politique et de paix, mais aussi la population civile et les membres de la mission de maintien de paix des Nations Unies. Ce pays non seulement pâtit des conséquences de la violence des groupes armés, mais doit aussi repousser la menace posée par les groupes terroristes et les réseaux de la criminalité transnationale organisée, qui pratiquent le trafic de personnes et de migrants, de stupéfiants et d'armes, entre autres.

C'est pourquoi il importe, comme nombre de mes collègues l'ont dit, d'analyser les causes structurelles du conflit, qui ont une incidence sur la détérioration de la situation au plan de la sécurité dans la région. Nous avons vu avec une vive préoccupation quelles ont été les conséquences de l'interventionnisme et des politiques visant un changement de régime. Après le conflit de 2011 en Libye, l'un des effets de cette intervention a été la déstabilisation du Sahel, semant le chaos, le terrorisme et le trafic d'armes, et enclenchant un cercle vicieux de violence. De même, nous ne pouvons pas ignorer, parmi les causes structurelles sous-jacentes, l'exploitation des ressources naturelles, qui est intrinsèquement liée à

la paix et à la sécurité internationales. Les pays de la sous-région, tels que la Mauritanie, le Mali et le Niger, possèdent de vastes ressources minérales, tandis que d'autres, comme le Tchad, sont riches en hydrocarbures.

Il est clair que les conditions de sécurité qui règnent au Sahel posent de grands problèmes à la fois aux gouvernements nationaux et à la communauté internationale. Selon des statistiques du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sur les presque 150 millions d'habitants de la région, quelque 30 millions sont menacés par l'insécurité alimentaire; 12 millions risquent de vivre des situations de crise et d'urgence; et six millions d'enfants de moins de cinq ans et de femmes enceintes et allaitantes souffrent de malnutrition et ont besoin d'une assistance d'urgence, sans compter les 4,9 millions de personnes qui subissent les affres du déplacement.

Par ailleurs, le Sahel subit chaque année les effets de la sécheresse et des changements climatiques. Le manque de services de base a une incidence négative sur la santé, augmentant ainsi le risque de propagation des maladies et la nécessité de les traiter. La Bolivie estime qu'il est nécessaire d'engager une action humanitaire pour atténuer la vulnérabilité de la population.

Dans le cadre des quatre options d'appui des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel, il faut non seulement tenir compte des recommandations de l'Union africaine, mais aussi assurer un appui économique durable et prévisible à la Force. En ce sens, comme les cinq représentants de ces pays l'ont souligné, chaque effort et l'ensemble de la coopération doit passer par des institutions multilatérales telles que l'ONU.

Pour terminer, nous appelons et encourageons la communauté internationale à maintenir sa contribution sous la forme d'une assistance technique et d'une coopération économique et humanitaire au profit de toutes les initiatives visant à aider la population du Sahel dans l'intérêt d'installer la stabilité et une paix permanente dans la région. Il ne s'agit pas simplement que chaque pays se sente lié par sens de la solidarité et intérêt particulier au vu de la situation au Sahel; surtout, les pays qui sont en partie responsable de la situation extrêmement instable dans la région doivent également assumer leur responsabilité.

Le Président : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabé de l'extérieur du Burkina Faso.

M. Barry (Burkina Faso) : Après la déclaration de mon frère Abdoulaye Diop, qui vous a décrit la situation qui prévaut dans notre région, et après l'appel qu'il vous a lancé, je voudrais dire aux membres, à titre national, qu'au moment même où je m'adresse à eux ici, au Burkina Faso, dans une des provinces située à la frontière avec le Mali, plus 2 000 écoliers sont privés de cours. Ils n'ont pas pu reprendre le chemin de l'école, comme leurs camarades des autres régions, début octobre. La raison : les attaques et les menaces terroristes qui pèsent sur leurs écoles et leurs villages. En effet, certains d'entre eux ont fui leurs villages avec leurs parents pour se réfugier ailleurs, d'autres sont restés mais n'ont plus d'enseignants parce que ces derniers ont aussi abandonné leurs postes. Ces enseignants, comme d'autres fonctionnaires, vivent dans la psychose, la psychose de voir débarquer les terroristes comme ce fut le cas en mars dernier dans un des villages lorsque l'un de leurs collègues fut abattu en pleine cour de récréation devant les écoliers. Et malheureusement, un autre a encore été tué il y a quelques jours par des inconnus.

Les menaces sont réelles : des écoles, des préfectures et des mairies sont incendiées, des maires et des conseillers municipaux sont enlevés et tués, l'ensemble de l'administration dans la bande frontalière avec le pays frère et voisin, le Mali, est touché. Les symboles de l'État sont attaqués par les assaillants avec pour objectif de faire disparaître l'administration publique et prendre ainsi le contrôle de la zone, un contrôle qui devrait assurer à ces groupes terroristes la liberté du grand banditisme et des trafics qui les nourrissent, comme les armes, la drogue, les cigarettes, les êtres humains ou encore le bétail. C'est pour cela qu'ils s'attaquent à tout : les camps militaires, les convois de tout genre, les postes et les brigades de gendarmerie, de police ou encore de douanes. Ils procèdent aussi à des enlèvements ou à la pause de mines antipersonnel.

En 18 mois, le Burkina Faso a subi au moins 80 attaques terroristes, dont deux attentats dans la capitale, Ouagadougou, notamment au restaurant Cappucino, en janvier 2016, et au café Aziz Istanbul, en août 2017. Je saisis l'occasion pour renouveler les remerciements du Gouvernement aux membres du Conseil de sécurité qui se sont recueillis sur le lieu de l'attentat du 13 août dernier, et pour le soutien apporté aux responsables du Cappucino. L'ensemble de ces attaques ont fait 133 morts, parmi lesquels de nombreux étrangers, dont des citoyens des pays membres du Conseil de sécurité, confirmant ainsi que le défi sécuritaire qui s'impose à nous est un défi commun – un défi mondial.

Éradiquer la menace terroriste au Burkina Faso et dans chacun de nos pays, c'est préserver les autres pays, y compris les pays membres du Conseil, c'est aussi protéger nos concitoyens et les leurs. Les membres du Conseil ont pu constater sur le terrain, lors de leur mission, la détermination de nos gouvernements et la montée en puissance de la Force conjointe du G5 Sahel. Ce ne sont donc pas seulement les alertes ou les bandes jaunes, oranges ou rouges qui vont protéger efficacement nos concitoyens et les leurs contre ces barbares, mais plutôt une vraie coopération entre nous, plutôt un réel soutien de la part du Conseil de sécurité à nos actions, comme celles prévues dans le cadre du G5 Sahel. Protéger le Burkina Faso, c'est protéger le reste des pays de l'Afrique de l'Ouest; c'est protéger aussi ceux qui sont au nord, et ceux qui sont dans la partie sud de l'Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, pour ne citer que ceux qui partagent une frontière avec lui.

Les groupes terroristes qui sont à la recherche de territoires pour contrôler, ne doivent gagner le moindre terrain sur aucune de nos frontières, sur aucun de nos territoires. Car les pays que j'ai cités qui sont plus au sud sont situés à une moyenne de 500 km et donc pas loin du front actuel, situé au nord. La menace n'est donc pas loin pour chacun de ces pays, et aussi pour chacun des pays ici représentés. Parce que les enquêteurs ont trouvé un lien entre les attentats de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire et de Ouagadougou et les groupes terroristes basés à la fois au Burkina Faso, au Mali et au Niger, aussi parce que les assaillants qui attaquent à nos frontières s'enfuient vers le Mali et le Niger, ou qui attaquent au Mali et s'enfuient vers le Burkina, nous devons accepter tous ensemble que la crise malienne déborde au-delà des frontières de ce pays. C'est pourquoi le Burkina Faso appelle fortement à une solution régionale de cette crise. C'est le fondement du G5 Sahel dans sa phase actuelle, avec la Force conjointe qui se met en place.

Comme l'a rappelé tout à l'heure mon frère Abdoulaye Diop, cette Force est un bon complément à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : la force onusienne pour l'intérieur du Mali et la Force conjointe pour les frontières et les pays voisins. C'est pour cela que nous saluons le rapport du Secrétaire général (S/2017/869), notamment les options proposées pour soutenir le G5 Sahel. Ce rapport est une grande avancée pour le G5 Sahel parce qu'il prend en compte la dimension régionale de la crise malienne et les défis sécuritaires de la zone.

Pour sa part, le Burkina se bat comme il peut avec ses propres moyens, mais aussi avec la coopération de certains des États ici représentés – et c'est le lieu de les remercier –, pour protéger ses frontières et son territoire. Nos forces de défense et de sécurité sont dans une lutte acharnée, avec peu de moyens mais dans le respect des droits humains, des droits des populations, des droits des 32 000 réfugiés maliens établis sur notre sol.

Dans la même veine, le Gouvernement a lancé un programme d'urgence pour le Sahel, c'est-à-dire la région frontalière avec le Mali et le Niger, parce que la lutte contre le terrorisme doit s'accompagner d'actions de développement dans la zone. D'un montant total de 400 milliards de francs CFA, soit environ 715 millions de dollars, pour 4 ans, dont près de 135 millions de dollars pour cette année 2017, ce programme vise à améliorer les conditions de vie des populations de la zone et à réparer les inégalités avec le reste du pays. Ce programme d'urgence financé pour l'instant sur ressources propres couvre les services sociaux de base, les infrastructures, les activités de production et de transformation créatrices de revenus pour les populations qui sont presque toutes constituées d'agriculteurs et d'éleveurs. L'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que ces populations n'aient pas le sentiment d'être abandonnées par l'État, qu'elles ne cèdent pas aux trafics et qu'elles ne soient pas non plus une proie facile pour les terroristes qui rêvent d'enrôler tous les jeunes de la région. Pour cela il faut agir vite pour ne pas tomber rapidement dans un cercle vicieux qui pourrait se résumer en une phrase : sans sécurité pas de développent, sans développent pas de sécurité.

Nous en appelons donc à la mobilisation et au soutien des membres du Conseil – soutien multilatéral, soutien bilatéral ou les deux à la fois lors de la conférence des donateurs du G5 Sahel prévue le 14 décembre prochain à Bruxelles. Plus que jamais le Burkina Faso compte sur le Conseil, plus que jamais le G5 Sahel compte sur le Conseil et je l'ai dit, il est urgent d'agir. Depuis le passage de la mission du Conseil la semaine dernière, nous avons encore enregistré une attaque, qui a fait un mort, et c'est pourquoi je répète qu'il faut agir vite.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale du Tchad.

M. Taha (Tchad) : Avant tout propos, je voudrais, au nom du Gouvernement tchadien, adresser mes remerciements aux différents intervenants pour les

témoignages de compassion et de solidarité suite au décès des trois soldats du contingent tchadien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). La mort des jeunes soldats tchadiens dans le Nord Mali alourdit le tribut payé par mon pays pour la cause de la paix dans cette partie de l'Afrique en proie à l'insécurité et à la violence.

Qu'il me soit permis de féliciter la présidence française du Conseil de sécurité pour le leadership et le rôle éminent joué dans la juste perception de notre volonté commune de lutter contre le terrorisme et le crime organisé transfrontalier dans l'espace sahélien. Le récent séjour des membres du Conseil de sécurité dans notre sous-région a été un motif réel de réconfort car il exprime avec force l'intérêt manifeste qu'ils portent au sahel et aux populations qui y vivent et qui sont confrontées aux effets conjugués du terrorisme et de l'extrémisme violent, aux trafics de tout genre et à la dégradation continue de leur cadre de vie sous le joug du changement climatique. Les témoignages poignants des membres de cette mission rejoignent les préoccupations que nous n'avons cessé de soulever sur la réalité des menaces qui prévalent au Sahel et l'urgence de les endiguer.

Le rapport du Secrétaire général (S/2017/869) qui vient d'être présenté mentionne aussi les défis nombreux et les contingences humaines et naturelles auxquelles sont exposées les populations sahéliennes. Il reconnaît également la détermination de nos gouvernements à améliorer leurs conditions de vie avec la mise en oeuvre des projets de développement dans un environnement sécurisé. Le rapport souligne avec force l'indispensable appui de la communauté internationale à l'entreprise portée par les États du sahel.

Aussi voudrais-je saisir cette occasion pour adresser au Secrétaire général les salutations amicales du Président Idriss Déby Itno ainsi que ses félicitations pour l'élan novateur qu'il imprime à la marche de notre Organisation en vue de la réalisation de ses objectifs majeurs. Qu'il reçoive à travers ces mots la gratitude de mon pays et la reconnaissance de son peuple pour son engagement pour le Sahel. Les termes sans équivoque par lesquels il a dépeint la situation dans cette région dénotent une juste appréciation des menaces ainsi que des responsabilités des uns et des autres pour les circonscrire. Qu'il me soit aussi permis de louer le rôle ô combien important du Président de la Commission de l'Union africaine qui n'a ménagé aucun effort pour porter ce projet à son stade actuel.

En créant la Force conjointe, les chefs d'État du G5 Sahel ont voulu montrer leur détermination à combattre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue et la traite d'êtres humains dans cette région, tout en prenant en compte l'impératif de respect des droits de l'homme, la problématique genre et la protection de l'enfance. La résolution 2359 (2017) du Conseil de sécurité du 21 juin et l'adoption du concept opérationnel ont marqué un tournant décisif dans la mise en place de la force conjointe du G5 Sahel. Mais il est aussi évident que nous ne sommes pas encore arrivés au bout de nos attentes, car les questions essentielles du mandat robuste sollicité par la région et les moyens tant nécessaires pour la rendre opérationnelle se posent avec acuité.

La paix et la sécurité internationales sont indivisibles et les actions terroristes dépassent aujourd'hui les frontières du Sahel. Les récentes attaques au Burkina Faso, au Niger, au Mali, y compris celles contre la MINUSMA, sont une parfaite illustration de la dangerosité des actions des terroristes qui révèlent aussi un changement de paradigme dans leur mode opératoire. De plus, des extrémistes violents et autres candidats au jihad, notamment ceux en proximité avec Daech, mettent à profit la volatilité de la situation en Libye pour s'y implanter à nouveau et poursuivre leur œuvre criminelle. La liberté de mouvement que permet la géographie du sahel leurs permet de se livrer à la criminalité transfrontalière, au trafic de drogue, d'armes, et à la traite d'êtres humains.

Pour lutter contre ces menaces et assurer la sécurité des populations sahéliennes, les États du G5 Sahel, dans l'exercice de leurs responsabilités régaliennes, déploient des efforts considérables. Mais les menaces sont d'une telle ampleur que leurs capacités limitées, tant du point de vue logistique, matériel que financier, ne pourront les enrayer. La situation appelle donc à l'engagement immédiat de la communauté internationale en vue de doter la Force du G5 Sahel de réelles capacités d'intervention, et toute hésitation ne fera que nourrir les desseins des groupes criminels, affaiblissant la résilience des populations ainsi que la réaction de nos États qui ont pris, il faut encore le souligner, toute la mesure de la situation qui prévaut au Sahel.

C'est dans cette perspective que nous saluons les options présentées par le Secrétaire général dans son rapport et nous estimons que la mise en œuvre de la première phase du concept des opérations, notamment la montée en puissance des forces au niveau des trois

fuseaux, répond avec objectivité au souci sécuritaire actuel. La communauté internationale reste donc interpellée et se doit de réagir en apportant un appui conséquent aux États du G5 Sahel qui mutualisent leurs capacités opérationnelles pour lutter contre ce fléau, à travers la Force conjointe du G5 Sahel.

Le Conseil de Sécurité, qui a dépêché des missions de travail dans les pays membres du G5 Sahel et qui a la responsabilité première de la paix et la sécurité internationales, est suffisamment informé des enjeux autour de cette question, et nous nous attendons donc à un appui fort et déterminé qui lancera le début des opérations du G5 Sahel. Ainsi donc, seule une disponibilité de ressources prévisibles et pérennes permettra d'anticiper sur les stratégies funestes des terroristes et de redonner au Sahel les moyens de prendre en charge les immenses besoins des populations. Aussi, lançons-nous un appel pour une forte mobilisation et des engagements concrets lors de la prochaine conférence des donateurs, prévue le 14 décembre 2017 à Bruxelles.

Pour clore mon propos je voudrais réaffirmer la détermination renouvelée du Gouvernement tchadien à poursuivre la lutte contre le terrorisme, à travers sa contribution à la MINUSMA au Mali et à la Force multinationale mixte pour combattre Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Le Tchad sera également présent aux côtés des pays frères du G5 Sahel au sein de la Force conjointe pour laquelle il sollicite une fois encore l'appui de la communauté internationale.

Le Président : Je remercie S.E.M. Taha de sa déclaration.

Je donne la parole à S.E.M. Mamadou Bhatia, Ministre de la défense de la Mauritanie.

M. Bhatia (Mauritanie) : Qu'il me soit permis tout d'abord au nom du peuple mauritanien et de son Président, S.E.M. Mohamed Ould Abdel Aziz, de remercier le Conseil de sécurité et de lui dire toute sa reconnaissance pour l'intérêt qu'il porte aux problèmes sécuritaires et de développement de la région du Sahel.

Notre détermination est totale. La Mauritanie est déterminée à lutter de façon vigoureuse, aux côtés de ses pays frères, contre le terrorisme parce que nous avons aussi été très fortement attaqués par ces forces du mal, et c'est au prix de beaucoup d'efforts et de beaucoup de sacrifices que notre pays a eu à les combattre et à arriver à être dans une situation plus ou moins stable aujourd'hui, même si on sait qu'on n'est jamais à l'abri de ce réseau dans cette région. C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous sommes venus ici et que nous remercions le Conseil pour cette invitation, et comme tous les intervenants l'ont dit, la région du Sahel, la région ouest-africaine aujourd'hui, est lourde de plusieurs menaces. Ces menaces, si elles ne sont pas endiguées de façon rigoureuse, menacent la stabilité de la région, mais aussi la paix dans le monde de façon générale parce que c'est une région qui est aux frontières de l'Europe et naturellement, la déstabilisation de cette région-là va déstabiliser une bonne partie du monde.

Donc c'est face à cette situation que les États du G5 Sahel ont initié et créé la Force conjointe en vue de mutualiser leurs efforts et de les conjuguer pour lutter ensemble contre le terrorisme. Ils ont commencé depuis un certain temps. C'est l'occasion de soutenir et de remercier tous les pays qui les ont soutenus, notamment la France qui les a accompagnés dans cette lutte pour mettre en œuvre justement cette force qui doit lutter contre le terrorisme de façon générale. Et cette force a commencé à faire beaucoup d'efforts, Son organisation avance et elle a eu à connaître une évolution qui est assez remarquable pour une organisation aussi jeune que le G5 Sahel. C'est pour cela que nous pensons que la réussite d'une telle entreprise requiert obligatoirement le soutien de la communauté internationale. Sans le soutien de la communauté internationale, cette entreprise ne peut pas réussir et notamment le soutien des Nations Unies et du Conseil de sécurité. C'est pour cela que très tôt nous avons demandé l'appui du Conseil que nous remercions de tous les efforts qui ont été faits jusqu'ici, et cet appui, nous l'avons demandé pour la création d'une base légale de cette force, ce qui est important parce que nous considérons que cette force doit agir dans le cadre de la légalité internationale.

Une résolution a été prise, peut-être que d'autres résolutions seront prises, mais en tout cas, c'est une demande importante de notre pays pour que ces résolutions soient vigoureuses, comme l'a demandé le Secrétaire général de l'ONU, et puissent suggérer tous les soutiens que cette force peut avoir à travers le Conseil de sécurité, l'Union européenne, l'Union africaine et l'ensemble des autres organisations. Donc il serait bien que ces résolutions non seulement saluent la création de la Force, mais l'accompagnent, l'appuient et l'autorisent, au nom de la communauté internationale à faire le travail de lutte contre le terrorisme de façon générale.

La deuxième chose qui est importante pour nous est que le Conseil accompagne la Force pour la mobilisation des ressources nécessaires à la réussite de

son action, parce que le travail d'une force de ce genre requiert forcément des moyens qui ne sont pas toujours en mesure d'être mobilisés par les pays concernés, et il est important que le Conseil de sécurité accompagne cette force pour la mobilisation de ses ressources à travers les échéances qui sont prévus, à travers l'aide bilatérale, comme cela a été dit.

Les besoins nécessaires au fonctionnement de cette force ont été évalués. De façon générale, les évaluations qui ont été faites l'ont été de façon tout à fait raisonnable pour un minimum nécessaire. Il y aura certainement des étapes par lesquelles il faudra passer, mais en tout cas nous pensons que malgré tout le soutien politique et tout l'appui qui est apporté à cette force, s'il n'y a pas un minimum de moyens nécessaires pour qu'elle puisse être en mesure d'exercer la mission qui lui a été confiée, il n'y a pas de chance de réussir. Donc il est très important de continuer d'accompagner les pays du G5 Sahel par rapport à la mobilisation des ressources.

Je terminerai en remerciant la présidence française, et notamment le Ministre Le Drian, d'avoir inscrit très tôt cette à l'ordre du jour. Je souhaite plein succès à votre présidence et je remercie tous les membres du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie S.E.M Bhatia de sa déclaration.

Je donne la parole à S.E.M. Ibrahim Yacoubou, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration des Nigériens de l'extérieur du Niger.

M. Yacoubou (Niger) : Avant tout propos qu'il me soit permis, ici à New York aux États-Unis, de rendre hommage aux quatre soldats américains tombés sur le champ d'honneur les armes à la main, au Niger, morts aux côtés des nôtres dans le village de Tongo Tongo, sous les balles des terroristes. Je voudrais ici, au nom du Président de la République du Niger, dire que nous partageons la peine immense de leurs familles et du peuple américain. Le Niger et son peuple n'oublieront jamais ce sacrifice. C'est la même pensée et la même reconnaissance éternelles pour tous les Nigériens et tous nos alliés tombés sur le front de cette guerre qui nous est imposée. Le Niger est également reconnaissant à tous les pays amis et à l'Union européenne pour notre partenariat actif pour la sécurité et la paix dans notre région.

Les intervenants qui m'ont précédé s'accordent à dire que les menaces sécuritaires qui pèsent aujourd'hui sur le sahel constituent des menaces fortes et directes à la paix et à la sécurité du monde. Nous devons tous en être pleinement conscients et agir en conséquence.

Nous avons dit et reconnu que cette guerre que nous livrent les narco- terroristes est une guerre asymétrique. Je crains aussi que nos réactions, nous États et communauté internationale, ne soient asymétriques. En effet, pendant que les groupes narco- terroristes, de manière fulgurante, renforcent leurs arsenaux, renforcent leur ascendant sur les populations locales, nous, nous nous réunissons beaucoup mais n'agissons pas autant. Il est vrai que la Force conjointe du G5 progresse, mais elle ne progresse pas assez vite et aussi fort que nous le souhaitons. Et pendant ce temps les multiples attaques contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et nos pays montrent que nous perdons du terrain sur le plan du rapport de forces face à l'ennemi, mais aussi auprès des populations locales qui n'ayant pas de force prompte, à coté et efficaces pour les défendre font allégeance à l'ennemi.

Nous l'avons dit devant l'Assemblée générale, mais je vais le répéter ici parce que c'est notre profonde conviction au Niger. Pour garantir la paix, la sécurité et la stabilité au Mali et au Sahel, nous devons éradiquer les groupes narco-terroristes; assurer la présence et l'autorité de l'État malien sur l'ensemble de son territoire; et appliquer les accords politiques. Cet objectif de paix et de stabilité n'est et ne sera possible qu'à une et une seule condition : la neutralisation des narco-terroristes et de leurs sources de financement.

Ceux qui pensent ou imaginent un seul instant qu'on peut s'accommoder de la présence des terroristes et des trafiquants n'ont pas encore mesuré la gravité de la situation. Ceux qui pensent ainsi ou abordent cette situation au Sahel de loin ont tort. Nous sommes tous concernés par ce qui s'y passe. Ceux qui pensent ou imaginent que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) atteindra ses objectifs sans livrer la guerre aux narco-terroristes se trompent lourdement. Ils continueront, dans ce cas, à compter les morts d'une opération de maintien de la paix qui est déjà devenue la plus meurtrière de ce type. Et pourtant, elle mobilise déjà plus de 12 000 hommes pour presque un milliard de dollars par an. Malgré ces effectifs et ces ressources, et parce que nous lui avons donné un mauvais mandat, cette Mission passe l'essentiel de son temps à se protéger elle-même face à des terroristes de plus en

plus audacieux. C'est pour cela qu'une force offensive complémentaire à la MINUSMA et à l'opération Barkhane est indispensable et urgente. Cette force est, de notre point de vue, la Force conjointe du G5 Sahel.

Nous devons nous dire la vérité. Aujourd'hui, les terroristes ont un territoire dans le nord du Mali. Oui, ils ont un territoire à partir duquel ils ont causé les 149 morts de la MINUSMA, les morts au sein de l'Armée malienne et de l'opération Barkhane et à partir duquel, régulièrement, ils attaquent et tuent au Niger et au Burkina Faso. Ils ont un territoire à partir duquel ils ont conçu et planifié l'attaque de Grand Bassam en Côte d'Ivoire et à partir duquel, sans aucun doute, ils continueront à faire prospérer la drogue et le trafic des armes et des migrants qui leur permettent de poursuivre les attaques contre les pays du Sahel et tous les pays du monde. J'en appelle donc à un sursaut et à une prise de conscience immédiate. Chaque jour que nous perdons est un jour de gagné pour les terroristes. Pour le dire comme je le pense, nous en avons assez de compter les morts et les blessés.

Nos multiples réunions ne doivent pas nous donner l'impression d'agir. L'action, la seule action véritable et salutaire, c'est de contribuer immédiatement et concrètement à l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. Pour cela, il nous faut une nouvelle résolution avec un mandat robuste et clair, et surtout, une garantie d'un financement multilatéral prévisible, pérenne et adéquat. Les États membres du Conseil de sécurité ici présents en ont le pouvoir et la capacité. Je souhaite qu'ils en perçoivent la nécessité et surtout l'urgence.

Les cinq États du G5 Sahel sont certes parmi les plus pauvres du monde, mais nous restons parmi les plus déterminés et les plus conscients quant à nos responsabilités en matière de sécurisation du Sahel. Aujourd'hui, nous n'avons d'autre choix que d'attaquer le mal en son cœur, c'est-à-dire aller dans le nord du Mali, et pouvoir détruire les groupes terroristes là où ils se trouvent. Sinon, ils détruiront nos États. C'est une certitude absolue, puisque cela est déjà arrivé ailleurs sur notre continent.

Chaque attaque ou chaque victoire des groupes terroristes sur la MINUSMA, sur l'opération Barkhane ou sur un pays membre du G5 Sahel est un appel d'air pour d'autres nouvelles recrues. Des centaines d'autres jeunes viendront renforcer les rangs des groupes terroristes tant qu'il leur apparaîtra que la possibilité de se faire de l'argent ou une gloire est plus grande que le risque de se faire tuer lors d'une attaque contre les forces gouvernementales ou onusiennes. Au fur et à mesure qu'ils feront des morts dans nos rangs ou emporteront notre matériel, ils seront encore plus nombreux dans les groupes terroristes au Mali. C'est comme cela que Boko Haram s'est développé au Nigéria et c'est comme cela que les multiples groupes narco-terroristes au Mali commencent à se développer.

Nous le savons tous, comparativement à certaines opérations et comparativement aux enjeux, les moyens demandés pour la Force conjointe du G5 Sahel paraissent réalistes et à notre portée. Ils représentent souvent à peine quelques jours d'opérations pour certains conflits. Puisque nous considérons que les barbaries sont égales et que les menaces appellent les mêmes engagements et les mêmes responsabilités, nous souhaitons donc que l'indifférence fasse place à l'engagement de tous, surtout et en priorité des pays les plus puissants.

C'est au nom de ces responsabilités communes que nous disons aujourd'hui qu'il est temps d'agir. Sinon, cela pourrait être trop tard, trop coûteux ou simplement trop compliqué. Nous, les États du G5 Sahel, restons toujours déterminés et engagés pour cette lutte contre les terroristes. Il reste aux autres États d'assumer leur rôle historique à l'occasion de la prochaine conférence des donateurs à Bruxelles.

La séance est levée à 13 h 15.